

## Guinée — Programme de référence

Dans le cadre du Programme de référence, les documents ci-après ont été diffusés et figurent dans ce dossier :

- Le rapport des services du FMI relatif au Programme de référence, établi par une équipe des services du FMI à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 16 juin 2011 avec les autorités guinéennes sur l'évolution et les politiques économiques. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 30 juin 2011. Les opinions exprimées dans le rapport sont celles de l'équipe du FMI et ne reflètent pas nécessairement celles du Conseil d'administration du FMI.

Les documents ci-après ont été diffusés séparément :

Lettre d'intention adressée par les autorités de la Guinée  
Mémoire de politique économique et financière des autorités de la Guinée  
Protocole d'accord technique

La politique de publication des rapports et autres documents des services du FMI autorise la suppression des passages contenant des informations sensibles.

Ce document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services  
700 19<sup>th</sup> Street, N.W. • Washington, D.C. 20431  
Téléphone : (202) 623-7430 • Télécopie : (202) 623-7201  
Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Internet: <http://www.imf.org>

Prix : 18 dollars EU l'exemplaire

**Fonds monétaire international**  
**Washington**

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL  
GUINÉE

**Programme de référence**

Texte établi par le Département Afrique  
(en consultation avec d'autres départements)

Approuvé par

Doris Ross et Jan Kees Martijn

Le 30 juin 2011

**Contexte:** M. Alpha Condé a été élu président en novembre 2010, lors des premières élections libres organisées en Guinée depuis l'indépendance en 1958. Le nouveau gouvernement a hérité d'une économie en crise, marquée par une absence de discipline budgétaire. L'instabilité politique et une gouvernance défailante ont pour longtemps été des obstacles à l'exploitation des riches ressources naturelles du pays ; celui-ci reste l'un des plus pauvres du monde.

**Relations avec le FMI :** Les dernières consultations au titre de l'article IV ont été conclues le 21 décembre 2007, date à laquelle le FMI avait aussi approuvé un accord triennal au titre de la FRPC. La première revue du programme a été achevée en juin 2008, mais celui-ci a cessé d'être appliqué à la suite du coup d'État militaire de décembre 2008. En septembre 2009, le FMI a cessé de reconnaître le gouvernement militaire ; les relations officielles ont été rétablies en janvier 2011, suite à la position prise par les pays membres du FMI.

**Programme de référence (PR) :** Les autorités souhaiteraient que les services du FMI effectuent jusqu'à la fin de l'année un suivi de leur programme économique pour 2011. Le programme vise à restaurer la stabilité macroéconomique, ce qui constituerait la première étape d'une croissance soutenue à moyen terme. A travers ce suivi de leur programme, les autorités se proposent de démontrer un bon antécédent de mise en œuvre d'un programme en vue de solliciter un accord du FMI dans le cadre de la Facilité élargie de crédit.

**Régime de change :** Le régime de change est un régime flottant dirigé sans trajectoire prédéterminée. Le régime de change de facto est classé dans la catégorie des « autres régimes dirigé ». La Guinée pratique des taux de change multiples, puisque la cotation du taux officiel est en retard d'un jour sur celle du taux moyen pondéré des banques commerciales qui lui sert de base. La Guinée a accepté les obligations de l'article VIII, sections 2, 3 et 4 des statuts du FMI.

**Missions :** Les entretiens concernant le programme ont eu lieu à Conakry (du 3 au 22 février et du 22 mars au 3 avril), et à Lisbonne et Conakry (du 6 au 16 juin). La mission du FMI a rencontré le président Condé, le premier ministre, M. Fofana, la Présidente par intérim du Parlement, M<sup>me</sup> Diallo, le Ministre de l'économie et des finances, M. Yansané, le Ministre du plan, M. Cissé, le Gouverneur de la Banque centrale, M. Nabé, le Ministre adjoint du budget, M. Diaré, d'autres hauts responsables et des représentants de la communauté des donateurs. La mission était composée de MM. Snoek (Chef de mission), Camard, Razafimahefa, Orav et Ncuti (tous membres du Département Afrique) et Dicks-Mireaux (DSPE).

Contents	Page
I. Contexte et Evaluation Récente.....	5
II. Le programme de référence (PR) pour 2011.....	8
A. Politique budgétaire .....	10
B. Politique monétaire et politique de change .....	14
C. Réformes structurelles.....	16
D. Dette extérieure, arriérés de paiement et financement du programme .....	16
E. DSRP et PPTE.....	19
III. Suivi du programme.....	19
IV. Risques.....	19
V. Appréciations des services du FMI.....	20
 Encadrés	
1. Les contrats de marchés publics en 2009–10.....	8
2. Dispositif d’ajustement des prix du carburant .....	11
3. L'accord avec Rio Tinto .....	12
 Figure	
1. Évolution macroéconomique de 2009 à la mi-2011 .....	7
 Tableaux [dans le texte]	
1. Opérations budgétaires résumées de l’État central, 2010–11 .....	10
2. Évolution des dépenses publiques à financement interne, 2008–11 .....	13
3. Financement du déficit budgétaire, 2010–11 .....	18
 Tableaux	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008–11 .....	22
2a. Tableau des Opérations Financières de l'Etat, 2008–11 (en milliards de GNF).....	23
2b. Tableau des Opérations Financières de l'Etat, 2008–11 (en pourcentage du PIB).....	24
3a. Banque centrale et Banque commerciales, 2008–11 .....	25
3b. Situation monétaire intégrée, 2008–11 .....	26
4. Balance des paiements, 2008–11 .....	27
5. Statut des déclencheurs du point d'achèvement de l'Initiative PPTE.....	28
 Annexe	
Annexe I. Lettre d'intention .....	30
Pièce jointe I : Mémoire de politiques économiques et financières.....	32
Pièce jointe II : Protocole d'accord technique.....	50

### Abréviations et acronymes

AFRITAC	Centre régional d'assistance technique pour l'Afrique
BAD	Banque Africaine de développement
BCRG	Banque centrale de la République de Guinée
BEI	Banque européenne d'investissement
DF	Département des finances
DMMC	Département des marchés monétaires et de capitaux
DTS	Droits de tirage spéciaux
FCR	Facilité de crédit rapide
GFP	Gestion financière publique
GNF	Franc guinéen
FEC	Facilité élargie de crédit
FOB	Free on Board
IDE	Investissement direct étranger
IPC	Indice des prix à la consommation
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives
MA	Mémorandum d'accord
MEF	Ministère de l'économie et des finances
MPEF	Mémorandum de politique économique et financière
OPD	Opération de politique de développement
PAT	Protocole d'accord technique
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PPTE	Pays pauvres très endettés
PR	Programme de référence
RT	Rio Tinto
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté

## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

**La Guinée sort d'une longue période de crise politique.** Après plusieurs années de troubles intermittents et un régime militaire de deux ans (2009–10), M. Alpha Condé a gagné une élection présidentielle très serrée (la première élection libre depuis 1958, date de l'indépendance). La population espère beaucoup que le changement politique conduira à une amélioration rapide du niveau de vie.

**En 2009 et 2010, l'économie a stagné et de graves déséquilibres sont apparus.** Une perte de contrôle des dépenses budgétaires, surtout dans le domaine militaire, a entraîné une rapide augmentation du déficit budgétaire qui a dépassé 1 pour cent du PIB par mois. Le déficit a été financé par la création monétaire et l'accumulation d'arriérés de paiement extérieurs. L'inflation s'est nettement accélérée, le taux de change s'est fortement déprécié, et un excès de liquidités a été créé. La Banque centrale ayant peu de réserves en devises, des arriérés de paiement au titre de la dette extérieure se sont accumulés à l'égard de toutes les catégories de créanciers ; ceux dus à la Banque mondiale ont été apurés en avril 2011.

**Le nouveau gouvernement a agi rapidement et de façon décisive pour stabiliser l'économie.** Les mesures prises visent à réaliser un ajustement budgétaire très important – 11 pour cent du PIB – en reprenant la maîtrise du budget et en mettant fin aux dépenses excessives. Cela permettra de réduire fortement le financement bancaire du déficit et la création monétaire de façon à modérer l'inflation et à stabiliser le taux de change.

**Le financement du déficit budgétaire dépend en grande partie des financements externes.** Une aide budgétaire provenant de sources multilatérales devrait financer le déficit de base en 2011 sans que l'on fasse appel à des emprunts à conditions non concessionnelles. En outre, les autorités ont l'intention de demander aux créanciers de reporter les versements échus au titre du service de la dette et le règlement des arriérés jusqu'à ce que montants dûs puissent être traités dans le cadre de l'initiative PPTE.

**Les mesures de politique monétaire et de change ont pour but d'éponger les importantes liquidités excédentaires et d'unifier des marchés de change actuellement compartimentés.** Les réserves obligatoires ont été majorées, le taux d'intérêt de la Banque centrale a été relevé et le taux de change officiel a été aligné sur les taux de marché.

**En matière de réforme structurelle, les priorités immédiates des autorités sont le secteur minier et les services publics.** L'élaboration d'un nouveau code minier est en cours et les projets de réforme des services publics sont mis à jour.

**Le gouvernement considère comme une priorité primordiale d'atteindre dès que possible le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative PPTE et il compte demander plus tard dans l'année de bénéficier d'un programme FEC.** De bons antécédents dans la réalisation du programme de référence constitueraient le fondement des discussions sur un programme FEC.

## I. CONTEXTE ET ÉVOLUTION RÉCENTE

1. **La Guinée sort d'une longue période de crise politique.** Après plusieurs années de troubles intermittents et un régime militaire de deux ans (2009–10), M. Alpha Condé a gagné les premières élections libres organisées depuis 1958, date de l'indépendance, dans un climat de tension sécuritaire. Son investiture à la présidence, le 21 décembre 2010, a marqué la première phase du retour à l'ordre constitutionnel, qui sera achevé avec les élections législatives prévues en novembre 2011. La population espère beaucoup que le changement politique conduira à une amélioration rapide du niveau de vie. Mais le nouveau gouvernement devra d'abord remédier à de sérieux déséquilibres macroéconomiques, tout en commençant à supprimer les facteurs profondément enracinés de l'instabilité politique passée, notamment par une réorganisation du secteur de la sécurité, et en renforçant la gouvernance ainsi que les capacités techniques.

2. **Le nouveau gouvernement a hérité d'une situation économique très délicate (graphique 1).** En 2009 et 2010, la croissance annuelle du PIB a été inférieure à 1 pour cent, en raison des effets de la crise économique internationale sur les exportations guinéennes de minerais (plus de 90 pour cent du total exporté) et de la dégradation de la situation politique. La principale source des graves déséquilibres économiques a été le budget. Le gouvernement militaire a cessé de contrôler le budget à la mi-2009 et les tentatives du gouvernement provisoire nommé en janvier 2010 pour en reprendre la maîtrise n'ont été que de courte durée. Les dépenses publiques ont doublé, sous l'effet d'un triplement des crédits aux militaires qui atteignent actuellement près de 10 pour cent du PIB. Par suite d'un accord avec les syndicats, les salaires du secteur public ont été augmentés de 50 pour cent en 2010 ; l'accord prévoyait aussi une forte hausse des prix des carburants. Les procédures relatives aux marchés publics étant largement contournées, l'État a passé de nouveaux contrats (pluriannuels) d'acquisition de biens et de services et lancé des projets d'investissement, pour un total de 40 pour cent du PIB pendant cette période (encadré 1). En conséquence, le déficit budgétaire global, qui dépassait légèrement 1 pour cent du PIB en 2008, a été supérieur à 1 pour cent du PIB par mois en 2010.

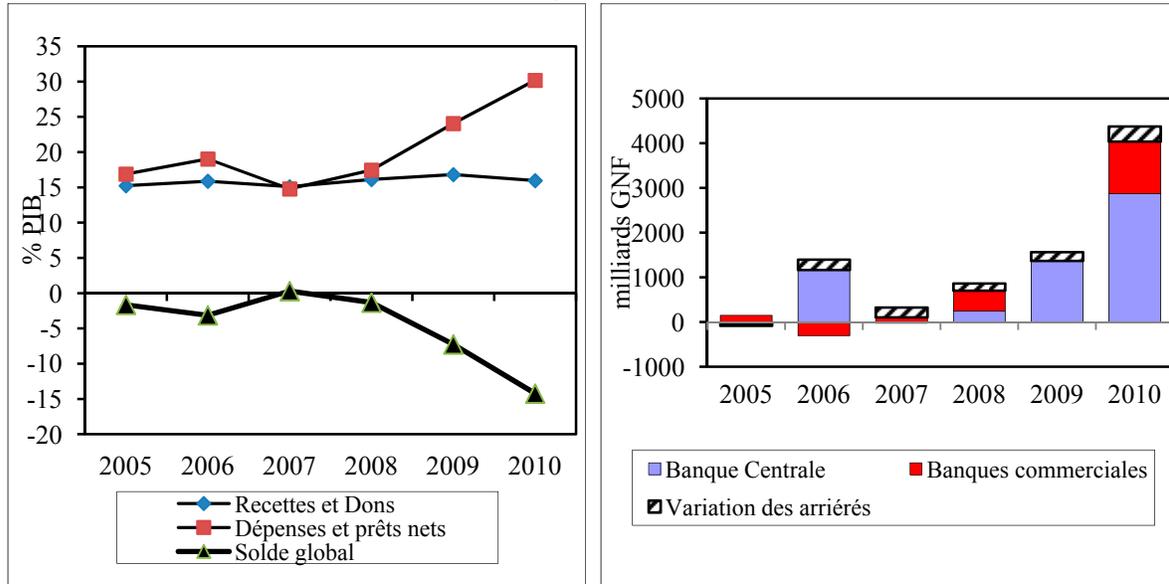
3. **Les besoins de financement de l'État ont surtout été couverts par le crédit bancaire interne.** En 2009–10, le crédit net à l'État a triplé. Les avances de la Banque centrale (*Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG)*) à l'État sont notamment passées de 0.2 pour cent de PIB en 2008 à 6 pour cent en 2009 et à 11 pour cent en 2010. Dans ces conditions, la masse monétaire au sens large a plus que doublé.

4. **La progression excessive de la monnaie au sens large a contribué à une dépréciation rapide du franc guinéen (GNF) et à une accélération de l'inflation.** Le faible niveau des réserves en devises a laissé peu de possibilités de soutenir le taux de change. La pression exercée par la création monétaire s'est accentuée dans la deuxième moitié de 2009 et le taux de change du marché a fléchi, perdant plus de 35 pour cent de sa valeur

contre le dollar en 2009–10 ; au même moment, la BCRG a cessé d’ajuster le taux officiel, qui était calculé auparavant comme la moyenne pondérée des taux appliqués par les banques commerciales. La dépréciation du taux du marché a fait monter le coût de l’alimentation et du combustible achetés à l’étranger, qui représentent ensemble 40 pour cent des importations non minières. Cela a entraîné une hausse du rythme annuel de l’inflation de 8 pour cent à la fin de 2009 à 21 pour cent à la fin de 2010.

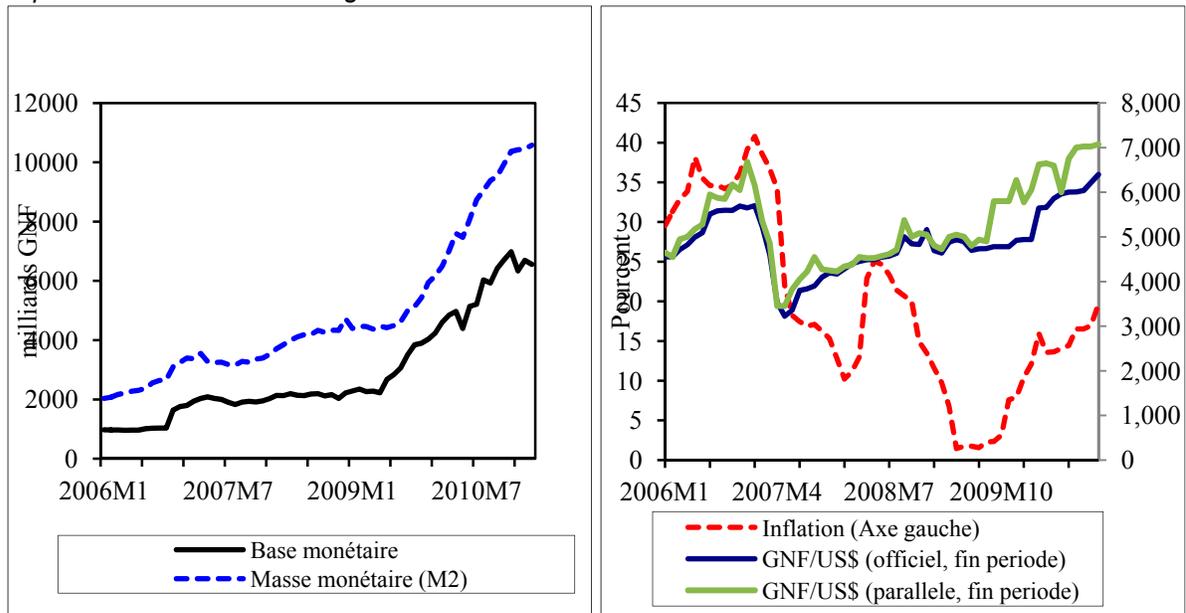
### Graphique 1. Évolution macroéconomique de 2009 à la mi-2011

Les dépenses budgétaires se sont accélérées en 2009–10... ...entraînant des déficits couverts par des financements bancaires et des arriérés de paiement...



...d'où une forte progression de la monnaie au sens large..

...une poussée de l'inflation et une dépréciation du taux de change.



Sources : Autorités guinéennes ainsi qu'estimations et projections des services du Fonds.

### **Encadré 1. Les contrats de marchés publics en 2009–10**

**En 2009–10, l'État a passé des marchés publics d'un montant de 13.000 milliards francs guinéens** (équivalant à près de 2 milliards de dollars ou 40 pour cent du PIB).

La plupart d'entre eux portaient sur une période de 2 à 3 ans et quelque 40 pour cent du montant étaient à caractère militaire.

Avec l'aide de la Banque mondiale, le nouveau gouvernement a achevé un examen initial de ces contrats en février 2011. Les conclusions ont été les suivantes : (i) tous les contrats avaient été accordés de gré à gré ; (ii) dans de nombreux cas, les prix se sont avérés très excessifs, il y avait d'importances avancées et les risques étaient supportés de façon disproportionnée par l'État ; (iii) une inspection sur place a révélé que la plupart des projets étaient en retard, peu supervisés et de qualité médiocre.

**À la suite de l'examen, le gouvernement a gelé tous les projets et suspendu les paiements jusqu'à la réalisation d'un audit complet.** Ils ont été sortis du budget où figure à leur place une provision de près de 1 pour cent du PIB représentant le coût éventuel d'une extinction progressive ou d'une relance de ces projets.

5. **Le recours aux avances de la Banque centrale a permis d'éviter une accumulation d'arriérés de paiement intérieurs, mais la faiblesse des réserves de change de la BCRG a entraîné de nouveaux arriérés externes de l'ordre de 376 millions de dollars EU à la fin de 2010 (8 pour cent du PIB).** En raison du long délai nécessaire pour atteindre le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE) – le point de décision ayant été atteint en 2000—l'allégement intérimaire de la dette a été épuisé et les accords de rééchelonnement concernant 2009–10 ne sont pas entrés en vigueur, l'accord FRPC étant arrivé à terme. Alors que certains créanciers extérieurs qui continuaient à déboursier des fonds ont été payés en 2010, l'État a encore accumulé des arriérés de paiement à l'égard des autres, dont la Banque mondiale, le plus important créancier.

6. **Selon des données provisoires, la plupart des indicateurs de pauvreté se sont dégradés en 2009–10.** L'application de la Stratégie de réduction de la pauvreté 2007–2010 s'est interrompue, car les dépenses publiques ont été en grande partie détournées pour un usage militaire. La faiblesse de la croissance économique et la hausse de l'inflation ont aussi concouru à l'augmentation du taux de pauvreté, passé de 54 pour cent en 2007 à 58 pour cent en 2010 selon les estimations.

## **II. LE PROGRAMME DE RÉFÉRENCE (PR) POUR 2011**

7. **Le programme économique du gouvernement pour 2011 a pour but principal de stabiliser l'économie.** L'objectif primordial est de contenir l'inflation en deçà du taux de 21 pour cent constaté en 2010 en procédant à une réduction très nette du déficit budgétaire, appuyée par une politique monétaire rigoureuse (Mémorandum de politique économique et

financière (MPEF), document I joint à l'annexe I). À cette fin, on vise à ramener le solde budgétaire de base<sup>1</sup> de 13 pour cent du PIB en 2010 à 2 pour cent en 2011. Le gouvernement a l'intention de ne pas recourir au financement par la Banque centrale et de reconstituer les réserves de change. Les autorités considèrent comme hautement prioritaire d'atteindre dès que possible le point d'achèvement de l'Initiative PPTE. Dans cette optique, les autorités se proposent de démontrer de bons antécédents dans le cadre du PR pour appuyer une demande d'accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) d'ici à la fin de 2011.

**8. L'essentiel des mesures prévues par le PR était en place au début de 2011.**

Après de premiers échanges d'informations, les discussions sur un programme ont débuté immédiatement après la reprise officielle des relations avec la Guinée à la fin de janvier ; et à la fin de février, la plupart des éléments étaient réunis, et depuis lors, les résultats sont suivis de près par les services du FMI. L'intention de départ était que les mesures de politique économique convenues avec les autorités servent de fondement à une aide financière à la Guinée dans le cadre de la Facilité de crédit rapide (FCR). Entre temps, un versement important, et non anticipé, à l'État effectué par la société minière Rio Tinto au début de mai et la forte hausse des réserves de change qui en a résulté ont mis fin au besoin urgent lié à la balance des paiements, et donc à la justification d'un décaissement au titre de la FCR. Ainsi, au lieu d'une FCR, les autorités ont demandé que leur programme économique soit suivi par les services du Fonds. Cela a exigé certaines modifications du programme et a retardé la conclusion des discussions.

---

<sup>1</sup> Recettes (dons exclus) moins dépenses à l'exclusion des intérêts de la dette extérieure et des investissements financés sur l'étranger.

## A. Politique budgétaire

9. **Les caractéristiques essentielles du budget 2011 sont une forte réduction des dépenses et la reprise du contrôle budgétaire.** Le budget a été approuvé le 30 mai par le parlement provisoire. Le ratio recettes/PIB augmente en 2011, mais l'ajustement porte principalement sur les dépenses (tableau 1). Dès lors, on prévoit que le déficit de base soit substantiellement réduite de près de 13 pour cent du PIB en 2010 à 2 pour cent en 2011. Le financement devrait être assuré par des sources internes ainsi que par l'aide budgétaire approuvée de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement (BAD). Toutefois, comme le service de la dette extérieure et le règlement des arriérés de paiement représentent une lourde charge – quelque 8 pour cent du PIB – le gouvernement demande aux créanciers de l'aider à trouver des solutions dans le cadre d'un éventuel accord FEC et de l'Initiative PPTE.

Tableau 1. Guinée: Synthèse des opérations financières de l'administration centrale, 2010–11 (en pour cent du PIB)

	2010 Réal.	2011 Prog.	Variation
Recettes	15.6	17.2	1.6
Dépenses courantes primaires	18.8	14.6	-4.2
Traitements et salaires	5.8	6.2	0.4
Biens et services	9.5	4.9	-4.7
Subventions et transferts	3.5	3.5	0.0
Intérêts de la dette intérieure	1.3	0.9	-0.4
Dépenses en capital à financement interne	8.2	3.6	-4.6
Dépenses totales à financement interne	28.4	19.2	-9.2
Solde de base	-12.8	-2.0	10.8

Source: Autorités guinéennes.

10. **Les mesures portant sur les recettes visent à corriger les dérapages de la mise en œuvre des politiques en vigueur et des efforts de recouvrement (MPEF ¶8).**

- a. *La principale mesure consiste à restaurer le mécanisme automatique d'ajustement des prix des carburants en fonction de la variation des coûts d'importation* (encadré 2). Les ajustements ont pris du retard ces dernières années, ce qui se traduit par un écart d'à peu près 30 pour cent entre les prix à la pompe et les prix calculés, avec pour corollaire une perte de recettes publiques de l'ordre de 0,25 pour cent du PIB par mois en 2011. Les autorités ont estimé que la fragilité de la situation politique et sociale ne permettait pas un ajustement rapide en début d'année et qu'il fallait du temps pour revoir la formule de fixation des prix. Néanmoins, face à l'augmentation du manque à gagner fiscal et à l'alourdissement rapide de la facture des importations imputable à la

contrebande vers les pays voisins, elles veulent résorber l'écart et remettre en vigueur le mécanisme d'ajustement automatique au troisième trimestre de cette année. Une provision est inscrite au budget en vue d'atténuer les impacts de l'ajustement sur les couches les plus vulnérables de la population.

- b. *Les autorités sont en train de renforcer le contrôle des agences administratives autonomes, de façon à s'assurer qu'elles transmettent le produit des impôts et des redevances qu'elles collectent et doivent au Trésor. A cet effet, le parlement provisoire a adopté en mars 2011 une loi relative au compte unique du Trésor qui permettra à ce dernier de surveiller plus facilement les comptes de ces agences. On procède actuellement à un inventaire de ces comptes au terme duquel ils seront centralisés à la BCRG.*
- c. *La suppression des exonérations fiscales ponctuelles (surtout des droits de douane) et l'intensification des efforts de recouvrement des arriérés d'impôts sur le revenu constituent d'autres mesures importantes en cours d'application.*

### **Encadré 2. Dispositif d'ajustement des prix du carburant**

Un décret de 2006 a institué une formule de fixation des prix internes des carburants :

- le prix intérieur devait être égal au coût majoré d'une marge (« coût au détail ») et se référer aux éléments suivants: le prix à l'importation (FOB) en dollars ; le coût, l'assurance et le fret ; le taux de change du marché ; les marges fixes (en GNF) des grossistes et des distributeurs ; les taxes et les droits de douane; et
- ce prix devait être ajusté mensuellement dès qu'il s'écarterait de plus de 5 pour cent du coût au détail.

Au départ, les gains ou les pertes résultant de la différence entre le prix à la pompe et le coût au détail ont été imputés à un compte *arrondi* en tant qu'avoirs ou engagements conditionnels de l'État. On s'attendait en effet à ce que les pertes et les gains cumulés se compensent au fil du temps. Toutefois, l'ajustement du prix interne n'ayant pas toujours été effectué, il a pris du retard sur les conditions du marché. Comme le gouvernement n'a pas apuré périodiquement l'engagement résultant de cet état de fait, il s'en est suivi un affaiblissement de la situation financière des compagnies pétrolières et un risque de rupture de l'approvisionnement en carburant. À partir du début de 2007, les pouvoirs publics ont décidé de compenser l'écart entre coût au détail et prix à la pompe en ajustant la perception des impôts et des droits de douane.

**11. Le 22 avril 2011, le gouvernement et Rio Tinto sont parvenus à un accord à propos d'un différend de longue date concernant une concession de minerai de fer et Rio Tinto a versé 700 millions de dollars (15 pour cent du PIB ; encadré 3).<sup>2</sup> Les autorités admettent qu'il est difficile d'utiliser efficacement et effectivement une importante**

<sup>2</sup> Dans les comptes budgétaires pour 2011, ce versement figure dans les financements intérieurs non bancaires.

rentrée exceptionnelle ; elles ont donc demandé l'assistance du FMI et de la Banque mondiale pour créer un fonds spécial pour gérer ces ressources à moyen terme (MEFP, paragraphe 11). La situation budgétaire étant délicate, on pourrait affecter jusqu'à 100 millions de dollars pour réduire le recours au financement du budget 2011 par les banques locales. En attendant les nouvelles discussions au second semestre sur la gestion de cette ressource, le solde, conservé dans un compte à la Banque centrale, ne sera pas utilisé. L'accord permet aussi à l'État de prendre une participation très importante dans le projet minier et dans les infrastructures de transport y afférentes qui, si elle se concrétisait, pourrait entraîner des obligations d'investissement de montant élevé.

### **Encadré 3. L'accord avec Rio Tinto**

Le 22 avril 2001, Rio Tinto (RT) a annoncé la signature d'un accord avec le gouvernement guinéen concernant la concession sud de Simandou (Blocs 3 et 4). Les autorités ont confirmé l'existence de l'accord, dans lequel est mentionnée l'intention de commencer à produire en 2015, mais ont donné peu de précisions sur son contenu ; l'essentiel des informations provient d'un communiqué de presse de RT sur cet accord. Selon RT, « compte tenu de la solution de toutes les questions en suspens et de la finalisation des nouveaux termes de l'accord d'investissement, notre filiale Simfer versera 700 millions de dollars au Trésor public guinéen lors de la promulgation des décrets présidentiels lui accordant sa concession minière et de l'autorisation de la co-entreprise proposée entre la société minière chinoise Chalco et Rio Tinto Simandou ». <sup>1/</sup> En contrepartie:

- L'État a le droit de prendre une participation maximale de 35 pour cent dans le projet, dont 15 pour cent à titre gratuit. À la date de la signature des décrets présidentiels, il peut acquérir 7,5 pour cent sans contribution et une participation de 10 pour cent calculée au coût historique. Des participations supplémentaires pourront être prises à cinq ans d'intervalle.
- Le régime fiscal est le suivant : (i) exonération d'impôt sur les bénéfices pendant huit ans à partir de l'année de réalisation du premier bénéfice imposable, puis application d'un taux de 30 pour cent par la suite ; (ii) redevances de 3,5 pour cent sur la totalité du minerai exporté (FOB) ; (iii) pas de retenue à la source pour les dividendes ; (iv) exonération de la TVA et des droits de douane pour les produits importés à usage de construction et de maintenance. Ce régime s'appliquera pendant toute la durée du projet.

L'État et les autres associés du Simfer créeront une société chargée de construire une voie de chemin de fer jusqu'à la côte et un port, dans laquelle l'État aura une participation de 51 pour cent. Le réseau ferré, qui servira à des trains transportant des voyageurs et du fret, sera géré par Simfer.

Le 4 mai 2011, les autorités ont confirmé avoir reçu un paiement de 700 millions de dollars EU. Ce montant est détenu dans un compte à part de la Banque de Guinée auprès d'une banque étrangère correspondante, en attendant que le FMI et d'autres partenaires donnent des avis sur son utilisation.

<sup>1/</sup> La nouvelle co-entreprise détiendra la participation de 95 pour cent de Rio Tinto dans Simfer ; les 5 pour cent restants sont détenus par la SFI. Chalco va acquérir une participation de 47 pour cent dans la nouvelle coentreprise.

12. **En matière de dépenses (MPEF, paragraphe 12), la politique budgétaire consiste à éliminer autant que possible les excès des deux dernières années, tout en répondant à certains des besoins les plus urgents de la population.** Au début de 2011, on a suspendu les engagements au titre des marchés publics passés en 2009–10. Les crédits pour des biens et des services ont été ramenés, en proportion du PIB, à peu près au niveau de 2008, année précédant l’instauration du régime militaire. On a opéré le même ajustement pour les subventions, les transferts et les investissements bien que quelques éléments de 2009–10 subsistent : les subventions comprennent un montant d’à peu près 1 pour cent du PIB destiné à l’armée, qui sera discuté dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité. En outre, les dépenses en capital comprennent une provision d’environ un pourcent du PIB pour couvrir le coût éventuel d’une annulation des marchés publics de 2009–10 actuellement suspendus. Les dépenses nouvelles inscrites dans le Plan d’action prioritaire du gouvernement représentent quelque 3 pourcents du PIB (MEFP ¶14). Ce plan vise surtout à remettre en service des infrastructures indispensables et à promouvoir l’agriculture, l’accent étant mis sur la création d’emplois en faveur des jeunes et des femmes conformément à la Stratégie actualisée de la réduction de la pauvreté du pays. Afin d’atténuer l’incidence de la hausse des prix des produits alimentaires sur le marché mondial, il comporte des mesures destinées à faciliter les importations de riz et d’intrants agricoles.

Tableau 2. Guinée: Évolution des dépenses publiques financées [sur l’intérieur] check  
2008-11  
(In percent of GDP)

	2008	2009	2010	2011
	Réal.	Réal.	Réal.	Prog.
Traitements et salaires	4.1	5.1	5.8	6.2
Biens et services	4.8	6.2	9.5	4.9
Subventions et transferts	1.9	3.3	3.5	3.5
Intérêts de la dette intérieure	1.3	1.5	1.3	0.9
Dépenses en capital financées sur l’intérieur	1.9	5.8	8.2	3.6
Pour mémoire:				
Dépenses militaires	2.3	5.8	10.3	3.8

Source: Autorités guinéennes.

13. **Le programme vise aussi à commencer à remédier à la hausse rapide de la masse salariale de ces dernières années.** Les effectifs de la fonction publique ont presque doublé depuis 2006 et ceux de l’armée ont aussi augmenté sensiblement. À court terme, le gouvernement: (i) ne prévoit pas de relèvement général de la rémunération des fonctionnaires après la forte majoration intervenue l’an dernier (le gonflement de la masse salariale de 2010 à 2011 découle surtout de l’effet année entière des hausses en 2010) et (ii) gèle le recrutement de fonctionnaires, sauf dans l’éducation, la santé et la justice. L’embauche dans ces secteurs serait compensée par les suppressions de postes fictifs et de doublons résultant du travail actuel de rapprochement des bases de données du ministère de la fonction publique et du Ministère des finances (MPEF, paragraphe 13). Un recensement biométrique des personnels

civils et militaires est en cours et devrait être finalisé avant fin 2011; il constituerait la base d'un programme de réforme à moyen terme de la fonction publique (MPEF, paragraphe 17).

14. **Les efforts de réduction des dépenses sont appuyés par des mesures de reprise de contrôle du budget, notamment au moyen d'une gestion base caisse des dépenses (MPEF, paragraphe 16).** Celle-ci est guidée par le comité de Trésorerie, présidée par le premier ministre, qui a été rétablie en janvier et autorise les plans mensuels de trésorerie. À cela s'ajoutent d'autres règles destinées à renforcer la maîtrise du budget, notamment en raffermissant l'application des règles de passation des marchés publics qui s'étendent désormais aux marchés militaires (MPEF, paragraphe 18). Avec l'assistance des partenaires de développement, le gouvernement a également relancé la vaste réforme de la gestion des finances publiques (GFP), qui s'inscrit dans le cadre d'une stratégie lancée en 2008 sur ce thème (MPE, paragraphe 19).

15. **Les mesures budgétaires au titre du PR ont donné des résultats encourageants pendant les quatre premiers mois de 2011.** Selon des données provisoires, les objectifs de recettes ont été atteints, les moins values des rentrées fiscales étant compensées par des rentrées non fiscales supérieures aux prévisions dues à la révision des contrats dans les secteurs des ports et de la téléphonie mobile. La gestion des dépenses sur base caisse s'est avérée efficace et les dépenses ont été inférieures aux prévisions, ce qui découle aussi d'un strict respect des règles de passation des marchés publics qui a ralenti le rythme d'autorisation des projets d'investissement. En conséquence, l'encours des crédits bancaires à l'État a diminué de 0,5 pour cent du PIB.

## **B. Politique monétaire et politique de change**

16. **La politique monétaire cherche à limiter l'expansion monétaire afin d'atténuer les pressions qu'exercent l'excès de liquidités sur le l'inflation et le taux de change (MPEF, paragraphe ¶20).** Compte tenu de la faiblesse du mécanisme de transmission par les instruments monétaires indirects qui témoigne du sous-développement du système financier guinéen, les autorités tentent surtout de freiner la création de monnaie en se servant de la base monétaire comme ancrage monétaire. Le financement interne de l'État et les interventions sur le change sont les principaux facteurs qui déterminent l'évolution monétaire. Dès lors, les limites qu'impose le programme sur le financement bancaire de l'État et le plancher des réserves internationales nettes ont pour but de contenir la croissance monétaire tout en préservant un niveau minimum de réserves internationales. Les réserves obligatoires et le taux de la Banque centrale ont été relevés pour éponger les liquidités excédentaires et freiner la croissance monétaire (MPEF, paragraphe 21), tout financement interne de l'État devant être obtenu par enchères de bons du trésor. En outre, la BCRG est prête à prendre d'autres mesures pour contenir la hausse de la masse monétaire, si l'évolution de l'inflation et du taux de change en montre la nécessité, y compris en cédant des bons du trésor ou ses propres bons afin de réguler la liquidité bancaire.

17. **Le resserrement budgétaire et monétaire a ralenti l'expansion monétaire conformément à l'objectif du PR pendant les quatre premiers mois de 2011.** Outre la réduction du crédit bancaire interne net, l'État s'est servi du produit des cessions de bons du trésor aux banques commerciales pour faire baisser davantage l'encours des avances que la Banque centrale lui accorde. En mars, la BCRG a presque doublé le taux des réserves obligatoires, porté à 17 pour cent, et relevé son taux d'intérêts de base de 16,75 pour cent à 22 pourcent. Sous l'effet de ces mesures, le rythme d'augmentation mensuel de la masse monétaire au sens large a fléchi de près de 5 pour cent par mois en 2010 à moins de 1,4 pour cent de janvier à avril 2011.

18. **Le taux de change s'est rapidement déprécié au début de 2011.** En Guinée, le taux de marché est l'indicateur macroéconomique le plus visible et ses variations ont un effet immédiat sur des produits de première nécessité tels que le riz et l'huile de cuisson, dont la plus grande partie est importée. En janvier et février, le taux du marché s'est déprécié d'environ 20 pour cent, que les autorités ont attribué partiellement à la spéculation et à des fuites de capitaux. Le gouvernement a réagi en fermant les bureaux de change au début de mars, sans avoir consulté préalablement les services du Fonds.

19. **Dans le cadre du PR, la politique de change de la BCRG s'attache à freiner le rythme de dépréciation du franc guinéen pendant que le resserrement de la liquidité s'effectue progressivement (MPEF, paragraphes 22–24).** L'amélioration de la position de réserve et la réouverture à partir d'avril des bureaux de change, avec des obligations d'information plus strictes pour mieux faire respecter la réglementation, ont contribué à réduire la volatilité du marché des changes. En outre, les autorités procèdent depuis mars 2011 à des enchères de devises en vue de donner plus de stabilité au taux de change. D'abord limitées à un petit nombre de produits de base, elles s'appliquent depuis mai à toutes les importations documentées. Bien que leur montant soit resté assez modeste (quelque 30 millions de dollars EU au total de mars à mai, comparativement à un montant mensuel moyen d'importations d'environ 150 millions de dollars EU), le taux du marché est revenu à peu près au niveau du début de l'année. De janvier à avril 2011, le taux d'inflation est resté de l'ordre de 21 pour cent comparé à l'année précédente ; les prix de l'alimentation ont progressé de plus de 10 pour cent depuis décembre 2010.

20. **En avril 2011, la BCRG a rétabli le système de fixation du taux de change officiel au niveau du taux moyen pondéré des banques commerciales (MPEF, paragraphe 22).** Toutefois, en raison de difficultés techniques, il y a un décalage d'un jour entre les deux taux, ce qui peut donner lieu à une pratique de taux de change multiples.<sup>3</sup> Afin d'éviter de fortes fluctuations, on a demandé dans un premier temps aux banques commerciales de maintenir

---

<sup>3</sup> La même méthode de fixation du taux officiel était en vigueur en 2007–08, comme cela a été dit dans le rapport 2007 du FMI au titre des consultations de l'article IV qui a considéré cette situation comme une pratique de taux de change multiples.

leurs taux dans une fourchette de plus ou moins 2 pour cent par rapport au taux officiel. Cette fourchette a ensuite été élargie à plus ou moins 3 pour cent et la BCRG étudiera la possibilité de l'accroître encore à la lumière de la situation du marché. Elle a aussi sollicité une assistance technique urgente du FMI pour améliorer le système de change, y compris les enchères. L'assistance technique du DMMC nécessite une évaluation et des missions d'évaluation des sauvegardes du Département des finances publiques sont programmées très prochainement.

### C. Réformes structurelles

21. **Deux principaux domaines de réformes structurelles sont la révision du code minier et la préparation des études sur la réforme des services publics (MPEF, paragraphe 27–29).** Alors que le PR met l'accent sur la stabilisation à court terme, les travaux sur les réformes structurelles ont également commencé. La révision du code minier a bien avancé, l'objectif officiel étant de soumettre un projet au gouvernement en milieu d'année ; l'intention est d'utiliser le nouveau code comme base de réexamen de tous les contrats miniers avant la fin de l'année. L'approvisionnement irrégulier en électricité est le principal obstacle structurel au potentiel de croissance à court et moyen terme du pays. En collaboration avec plusieurs partenaires, les études sur la réforme des services publics seront achevées à la fin 2011 ; la priorité est accordée au secteur de l'électricité.

### D. Dette extérieure, arriérés de paiement et financement du programme

22. **La dette extérieure de la Guinée est insoutenable.** On estime sa composante publique à 3,2 milliards de dollars EU (69 pour cent du PIB) à la fin de 2010, et la Guinée avait accumulé à cette date des arriérés de remboursement estimés à 376 millions de dollars EU (8 pour cent du PIB). L'essentiel était dû à des institutions multilatérales (2,1 pour cent du PIB ; surtout la Banque mondiale et la Banque européenne d'investissements– BEI) et aux créanciers du Club de Paris (3,5 pour cent du PIB). Les arriérés de paiement envers la Banque mondiale ont été apurés le 21 avril 2011 en liaison avec le nouveau soutien budgétaire et un cadre d'apurement des arriérés d'ici à la fin de 2011 a été convenu avec la BEI.

23. **Les prévisions de gap de financement budgétaire et extérieur sont élevées, représentant plus de 8 pour cent du PIB.** On s'attend à ce que le déficit du financement du budget (tableau 3) soit couvert par un appui budgétaire supplémentaire et par une accumulation des arriérés sur les dettes extérieures. Le déficit de base étant modeste, l'ampleur du besoin de financement s'explique surtout par le service de la dette extérieure (qui équivaut à 25 pour cent des recettes publiques) et par la nécessité d'apurer les importants arriérés extérieurs accumulés en 2009–10. La Banque mondiale et la BAD ont approuvé une aide budgétaire de 108 millions de dollars (2,4 pour cent du PIB).<sup>4</sup> On prévoit des

<sup>4</sup> L'Union européenne fournit une aide dans le cadre d'un programme d'urgence jusqu'à ce que les élections législatives permettent de compléter le processus, en vertu de l'article 96 de l'accord de Cotonou, et de donner de nouveau accès au Fonds européen de développement.

financements internes à hauteur de 3,4 pour cent du PIB qui proviendront de l'émission de bons du trésor et de l'éventuelle utilisation d'une partie du versement de Rio Tinto (40 à 100 millions de dollars EU), ceci afin de limiter le recours aux financements bancaires. Une petite fraction du solde restant à financer serait couverte par une aide budgétaire supplémentaire de la Banque mondiale et de donateurs bilatéraux. Toutefois, pour l'essentiel de ce besoin de financement, les autorités ont l'intention de demander aux créanciers de différer le règlement des arriérés et du service courant de la dette jusqu'à ce qu'une solution puisse être trouvée dans le cadre de l'Initiative PPTE. Par ailleurs, elles n'entendent pas contracter de nouveaux emprunts externes à des conditions non concessionnelles. Le gouvernement souhaite aussi que toute obligation financière future pouvant découler de l'accord avec Rio Tinto, ou de tout autre projet, soit couverte par des ressources à conditions concessionnelles à un degré permettant d'assurer la viabilité de la dette, en tenant compte des perspectives d'allégement offertes par l'Initiative PPTE.<sup>5</sup>

---

<sup>5</sup> Ces obligations pourraient résulter d'éventuelles prises de participation de l'État dans la concession minière et dans la co-entreprise édifiant les infrastructures en rapport.

**Tableau 3. Guinée: Financement du déficit budgétaire 2010–11**  
(en pourcentage du PIB)

	2010 Réal.	2011 Prog.	Variation
Solde de base	-12.8	-2.0	10.8
Service de la dette extérieure	-1.7	-12.4	-10.7
Intérêts	-0.7	-0.8	-0.1
Amortissement	-2.3	-3.5	-1.2
Variation des arriérés	1.3	-8.1	-9.3
Besoin de financement	-14.5	-14.4	0.1
Financement intérieur	14.3	3.4	-10.9
Financement bancaire	15.1	-11.9	-27.0
Comptes normaux du Trésor	15.1	0.9	-14.2
Compte spécial pour le versement de Rio Tinto		-12.8	-12.8
Autres	-0.9	15.3	16.1
<i>Dont</i> : versement de Rio Tinto		15.0	15.0
Financement extérieur	0.6	2.7	2.2
Rééchelonnement de la dette et aide PPTE	0.6	0.4	-0.2
Soutien budgétaire - dons	0.0	2.4	2.4
Erreurs et omissions	-0.3		
Besoin de financement non couvert	0.0	-8.3	-8.3
Financement possible		1.2	
Besoin résiduel de financement		7.1	

Source: Autorités guinéennes.

### E. DSRP et PPTE

24. **En décembre 2010, le gouvernement a décidé de prolonger le Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) 2007–10.** Les travaux relatifs à un rapport d'étape et à la prolongation ont commencé à la mi-2010 avec l'aide du Programme des Nations-Unies pour le développement, de la Banque mondiale et d'autres partenaires. En janvier, le nouveau gouvernement a débattu du rapport et de l'extension jusqu'à la mi-2012, qui, après l'organisation d'ateliers régionaux pour faire participer un large éventail de représentants de la population et le parlement provisoire, ont été adoptés officiellement en mai 2011. Les autorités continuent aussi d'agir sur les autres déclencheurs pour atteindre le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée (tableau 6). La réalisation du déclencheur sur l'accès aux soins prénataux est en train d'être validée avec les partenaires concernés ; l'obligation d'un audit des contrats de marchés publics 2009–10 resterait donc le seul déclencheur non satisfait, si l'on met à part l'application pendant un an du DSRP et la démonstration de résultats satisfaisants pendant au moins six mois pour un programme appuyé par la FEC.

### III. SUIVI DU PROGRAMME

25. **Le suivi du PR sera effectué au moyen d'objectifs quantitatifs et de repères structurels (MPEF, paragraphe 35 et tableaux 3 et 4 du MPEF).** Les objectifs quantitatifs ont été fixés pour fin juin, fin septembre et fin décembre 2011. Les repères structurels concernent des mesures macroéconomiques de grande importance. Les autorités ont réactivé la Commission de suivi du programme qui adressera mensuellement des rapports au Ministre de l'économie et des finances et au Gouverneur de la BCRG sur les progrès du programme.

### IV. RISQUES

26. **Les principaux risques qui pèsent sur le programme sont l'agitation sociale et les capacités limitées de mise en œuvre.** Il faudra continuer à progresser vers une normalisation constitutionnelle pour assurer la paix sociale et une aide extérieure ; à cet égard, la réforme du secteur de la sécurité demeure indispensable. En outre, il faudra du temps pour ressentir les bienfaits d'une meilleure gestion budgétaire et d'une moindre inflation, ce qui mettra à l'épreuve les grands espoirs de la population ; dans ce contexte, le Plan d'action prioritaire du gouvernement met l'accent sur des initiatives à rendement rapide pour faire apparaître des progrès. Le manque de coordination des politiques publiques et, plus généralement, la faiblesse des moyens techniques pourraient aussi gêner l'application du programme. Toutefois, l'assistance technique (AT) a repris promptement ; depuis fin janvier, 11 missions du FMI ont été effectuées par AFRITAC Ouest, à quoi s'ajoutent deux missions du siège pour évaluer les besoins d'AT en matière de GFP et d'administration fiscale et douanière. D'autres assistances sont programmées au second semestre de 2011 et le FMI devrait nommer dans les prochains mois un représentant résident en Guinée.

## V. APPRÉCIATIONS DES SERVICES DU FMI

27. **Le nouveau gouvernement a pris des mesures audacieuses pour remédier aux graves déséquilibres macroéconomiques et les services du FMI soutiennent le PR en tant que première étape importante vers le retour à la stabilité macroéconomique.** Les aspects essentiels de la politique de stabilité lancée en janvier sont : un ajustement budgétaire approprié, une reprise de contrôle des finances publiques et une très nette réduction du financement bancaire du déficit. Le dispositif est soutenu par la politique de change et par un resserrement monétaire destiné à freiner la création de monnaie et à éponger un important excédent de liquidités. Cette combinaison de mesures devrait contribuer à mener à une situation budgétaire plus viable et à ramener l'inflation à un niveau modéré.

28. **La gestion budgétaire adoptée par les autorités, qui consiste à réagir à la dégradation économique tout en tenant compte des besoins urgents, est appropriée.** Le budget cherche à réaliser un équilibre entre la réduction des dépenses dans les domaines où elles ont trop augmenté dans le passé et l'attribution de nouveaux crédits pour répondre à des besoins urgents ; de façon à assurer une baisse de l'inflation, les autorités pourraient envisager un ajustement budgétaire additionnel permettant de supprimer tout besoin de financement bancaire au second semestre. Les services du FMI et les autorités estiment qu'en mettant fin à une inflation élevée, on obtiendrait un large soutien en faveur des politiques d'ajustement. Un ajustement déterminé des prix des carburants serait très important pour garantir la réalisation des objectifs de recettes.

29. **L'intention exprimée par les autorités de créer un fonds spécial pour gérer les rentrées exceptionnelles reçues récemment du secteur minier est louable.** Il faudra faire en sorte que ces ressources ponctuelles soient utilisées effectivement, efficacement et dans la transparence en prenant en considération les capacités d'absorption ainsi que la viabilité externe et budgétaire ; les services du FMI sont prêts à aider les autorités sur ce point. Ils approuvent leur intention d'affecter ces ressources à des projets d'investissement spécifiques à moyen terme et leur recommandent de concevoir un plan d'investissement avec le concours de la Banque mondiale.

30. **Le financement du budget 2011 dépend de la coopération des créanciers externes.** À cause du long retard pris pour atteindre le point d'achèvement de l'Initiative PPTE renforcée, la dette extérieure du pays demeure insoutenable. La Guinée devra rester en contact étroit avec ses créanciers pour trouver une solution concertée à ses importants arriérés de paiement et à son incapacité à honorer le service de sa dette. Il est indispensable qu'une nouvelle aide financière extérieure soit accordée à des conditions de faveur, de préférence sous forme de dons, y compris en ce qui concerne la participation éventuelle de l'État aux projets miniers.

31. **Le resserrement de la politique monétaire devrait éponger une partie des liquidités excédentaires.** Mais le système financier guinéen est encore sous-développé et il

faudra un certain temps pour évaluer les effets des mesures récentes. Compte tenu de l'incertitude relative aux canaux de transmission de cette politique, la Banque centrale devrait se tenir prête à prendre de nouvelles mesures, le cas échéant, pour réduire les tensions en matière d'inflation et de taux de change ; il s'agirait par exemple d'une hausse supplémentaire des réserves obligatoires, de la cession de bons du trésor ou de la BCRG, et de ventes de devises.

32. **Le marché guinéen des changes restant morcelé et sous-développé, l'hésitation des autorités à le laisser le marché déterminer le taux de change sans aucune limite est compréhensible.** Les services du FMI sont en faveur de l'adoption d'un taux de change basé sur le marché et des mesures pour améliorer le marché des changes. Le FMI apportera une première assistance technique pour aider la BCRG à perfectionner le système des enchères et le fonctionnement du marché des changes ainsi qu'à identifier et à supprimer le risque de pratiques de taux multiples.

33. **La finalisation de la révision du code minier contribuera substantiellement à améliorer l'environnement des investissements et la gouvernance.** Les services du FMI encouragent les autorités à coopérer étroitement avec la Banque mondiale pour finaliser ce code.

34. **Les services du FMI soutiennent aussi le projet des autorités d'atteindre dès que possible le point d'achèvement de l'Initiative PPTE.** Pour y parvenir, elles devront poursuivre fermement leur politique de stabilisation et de réformes structurelles dans le cadre du PR, tout en affichant de bons résultats en vue des discussions à propos d'un éventuel programme FEC. Il conviendra en particulier qu'elles renforcent leur collaboration avec les services du FMI en communiquant en temps utile des informations sur les mesures programmées, y compris d'éventuels nouveaux contrats miniers, susceptibles d'avoir une incidence sur l'application du programme ou sur les dispositions qui y figurent.

Tableau 1. Guinée: Principaux indicateurs économiques et financiers, 2008–11

	2008	2009	2010 Est.	2011 Prog.
(Variations annuelles en pourcentage, sauf indication contraire)				
Comptes nationaux et prix				
PIB en prix constants	4,9	-0,3	1,9	4,0
Déflateur du PIB	14,1	5,1	20,1	19,6
PIB aux prix courants	19,7	4,8	22,5	24,3
Prix à la consommation				
Moyenne	18,4	4,7	15,5	19,6
Fin de période	13,5	7,9	20,8	17,1
Secteur extérieur				
Exportations, f.à.b. (en dollars EU)	38,2	-35,8	19,5	17,9
Importations, f.à.b. (en dollars EU)	12,2	-19,8	19,1	28,5
Termes de l'échange (détérioration -)	-20,3	25,3	4,2	-3,4
Taux de change effectifs moyens (dépréciation -)				
Indice nominal	-13,4	3,3	17,0	...
Indice réel	-2,2	7,1	8,2	...
Monnaie et crédit				
Avoirs extérieurs nets 1/	14,3	4,7	-5,5	43,4
Avoirs intérieurs nets 1/	24,7	21,2	79,9	-36,6
Créances nettes sur l'État 1/	20,8	28,7	67,9	-38,0
Crédit au secteur hors administrations publiques 1/	1,9	3,1	8,9	3,5
Base monétaire	13,8	81,7	73,0	1,7
Masse monétaire au sens large	39,0	25,9	74,4	6,8
Taux des bons du Trésor	21,5	15,0	13,0	...
(Pourcentage du PIB)				
Finances publiques				
Total des recettes et dons	16,1	16,8	16,0	20,7
Recettes	15,6	16,5	15,6	17,2
dont : recettes non minières	12,1	13,1	11,7	13,0
Dons	0,5	0,4	0,4	3,5
Total dépenses et prêts nets	17,5	24,1	30,2	23,1
Dépenses courantes	13,4	16,8	20,9	16,3
dont : paiements d'intérêts	2,6	2,1	2,1	1,8
Dépenses d'équipement et prêts nets	4,0	7,3	9,3	6,7
Solde budgétaire global				
Dons inclus (engagements)	-1,3	-7,2	-14,2	-2,4
Hors dons (engagements)	-1,8	-7,6	-14,6	-5,9
Solde budgétaire de base	1,6	-5,6	-12,8	-2,0
Comptes nationaux				
Formation de capital fixe	17,5	11,4	10,5	18,1
Administrations publiques	2,4	4,8	6,1	5,5
Hors administrations publiques	15,1	6,6	4,3	12,6
Épargne intérieure	16,7	5,2	2,7	8,0
Administrations publiques	5,0	1,6	-3,2	2,2
Hors administrations publiques	11,7	3,6	5,9	5,8
Solde extérieur courant				
Transferts officiels compris 2/	-7,5	-11,4	-11,9	-9,7
Hors transferts officiels 2/	-7,9	-11,4	-11,9	-12,1
Balance globale des paiements	-0,9	5,4	-3,8	11,3
(en millions de dollars EU, sauf indication contraire)				
Pour mémoire :				
Exportation, f.à.b.	1 666,1	1 070,1	1 279,1	1 508,6
Importations, f.à.b. 3/	1 366,1	1 096,1	1 305,0	1 677,0
Balance globale des paiements	-42,4	245,9	-174,0	527,1
Avoirs extérieurs nets (banque centrale)	-14,1	97,9	44,3	603,6
Réserves brutes disponibles (mois d'importations) 4/	0,6	0,9	0,9	5,5
Dette extérieure (en pourcentage des exportations)	174,8	263,8	223,8	199,9
PIB nominal (milliards de GNF)	20 778	21 774	26 663	33 145

Sources : autorités guinéennes; estimations et projections établies par les services du FMI.

1/ En pourcentage du stock de la masse monétaire au début de la période.

2/ Excluant les dons qui sont attendus mais qui ne sont pas encore officiellement approuvés.

3/ Excluant les importations par les grands projets miniers.

4/ Avoirs extérieurs immédiatement disponibles et utilisables par la banque centrale.

**Tableau 2a. Guinée: Tableau des Opérations Financières de l'Etat, 2008–11**  
(en milliards de GNF)

	2008	2009	2010 Est.	2011 Prog.	2011T1 Est.
Recettes et dons	3 352	3 662	4 258	6 848	1 224
Recettes	3 249	3 582	4 155	5 687	1 215
Secteur minier	738	725	1 032	1 383	223
Secteur non minier	2 511	2 857	3 123	4 303	992
Impôts directs	508	677	732	934	212
Impôts indirects	1 814	1 902	2 212	3 020	722
Biens et services	1 244	1 292	1 526	2 180	480
Commerce extérieur	570	610	685	840	243
Recettes non fiscales	189	278	180	349	58
Dons	103	81	103	1 161	9
Projets	103	81	103	381	9
Programmes	0	0	0	780	0
Assistance PPTE, IADM	0	0	0	0	
Total des dépenses et prêts nets	3 627	5 240	8 049	7 650	1 060
Dépenses courantes	2 787	3 655	5 570	5 419	964
Dépenses courantes primaires	2 237	3 195	5 023	4 838	891
Traitements et salaires	860	1 109	1 551	2 061	418
Biens et services	988	1 361	2 546	1 618	308
Transferts et subventions	388	725	926	1 159	165
Intérêts sur la dette	550	461	547	580	73
Dette intérieure	274	326	356	304	12
Dette extérieure	276	135	191	276	62
Dépenses d'investissement	837	1 577	2 479	2 227	96
Financées sur ressources intérieures	396	1 273	2 187	1 207	41
Transferts en capital	5	19	13	15	3
Financées sur ressources extérieures	436	285	279	1 006	52
Prêts nets & dépenses de restructuration	3	8	0	4	
Solde de base 1/ en pourcentage du PIB	342 1,6	-1 211 -5,6	-3 411 -12,8	-663 -2,0	272 0,8
Solde global, base engagements					
Dons exclus	-379	-1 658	-3 894	-1 963	156
Dons inclus	-276	-1 578	-3 791	-802	165
Financement	332	1 650	3 861	-1 966	-106
Financement intérieur	225	1 686	3 801	1 112	-120
Financement bancaire	472	1 349	4 037	-3 943	-91
Banque centrale	50	1 364	2 871	-4 243	-621
Banques commerciales	422	-15	1 166	300	530
Financement non bancaire	-247	337	-236	5 055	-29
Produits des privatisations	69	0	0	0	0
Amortissement de la dette intérieure	-339	-39	-124	-206	0
Variation des arriérés	-25	0	-157	0	0
Variation des instances de paiement <sup>5</sup>	48	118	23	30	-50
Versement Rio Tinto	0	0	0	4 981	
Autres	0	258	22	251	21
Financement extérieur	108	-36	60	-3 077	15
Tirages	333	204	177	624	43
Amortissement échu	-636	-443	-605	-1 151	-226
Rééchelonnement de la dette et assistance PPTE	251	11	149	122	23
Variation des arriérés (= réduction)	159	192	340	-2 673	175
Erreurs et omissions	-57	-73	-70	0	-59
Besoin de financement	0	0	0	2 768	
Financement possible				398	
Dont: Banque Mondiale				242	
Besoin de financement résiduel				2 369	
Pour mémoire:					
PIB nominal	20 778	21 774	26 663	33 145	33 145

Sources : autorités guinéennes; estimations et projections établies par les services du FMI.

1/ Recettes moins dépenses excluant intérêts sur la dette extérieure et investissements financés sur ressources extérieures.

2/ Correspond à une tolérance possible sur les arriérés et services de la dette extérieure.

**Tableau 2b. Guinée: Tableau des Opérations Financières de l'État, 2008-11**  
(en pourcentage du PIB)

	2008	2009	2010 Est.	2011 Prog.	2011T1 Est.
Recettes et dons	16,1	16,8	16,0	20,7	3,7
Recettes	15,6	16,5	15,6	17,2	3,7
Secteur minier	3,6	3,3	3,9	4,2	0,7
Secteur non minier	12,1	13,1	11,7	13,0	3,0
Impôts directs	2,4	3,1	2,7	2,8	0,6
Impôts indirects	8,7	8,7	8,3	9,1	2,2
Biens et services	6,0	5,9	5,7	6,6	1,4
Commerce extérieur	2,7	2,8	2,6	2,5	0,7
Recettes non fiscales	0,9	1,3	0,7	1,1	0,2
Dons	0,5	0,4	0,4	3,5	0,0
Projets	0,5	0,4	0,4	1,2	0,0
Programmes	0,0	0,0	0,0	2,4	0,0
Assistance PPTe, IADM	0,0	0,0	0,0	0,0	
Total des dépenses et prêts nets	17,5	24,1	30,2	23,1	3,2
Dépenses courantes	13,4	16,8	20,9	16,3	2,9
Dépenses courantes primaires	10,8	14,7	18,8	14,6	2,7
Traitements et salaires	4,1	5,1	5,8	6,2	1,3
Biens et services	4,8	6,2	9,5	4,9	0,9
Transferts et subventions	1,9	3,3	3,5	3,5	0,5
Intérêts sur la dette	2,6	2,1	2,1	1,8	0,2
Dette intérieure	1,3	1,5	1,3	0,9	0,0
Dette extérieure	1,3	0,6	0,7	0,8	0,2
Dépenses d'investissement	4,0	7,2	9,3	6,7	0,3
Financées sur ressources intérieures	1,9	5,8	8,2	3,6	0,1
Transferts en capital	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Financées sur ressources extérieures	2,1	1,3	1,0	3,0	0,2
Prêts nets & dépenses de restructuration	0,0	0,0	0,0	0,0	
Solde de base 1/	1,6	-5,6	-12,8	-2,0	0,8
Solde global, base engagements					
Dons exclus	-1,8	-7,6	-14,6	-5,9	0,5
Dons inclus	-1,3	-7,2	-14,2	-2,4	0,5
Financement	1,3	7,2	14,5	-5,9	-0,3
Financement intérieur	0,8	7,4	14,3	3,4	-0,4
Financement bancaire	2,3	6,2	15,1	-11,9	-0,3
Banque centrale	0,2	6,3	10,8	-12,8	-1,9
Banques commerciales	2,0	-0,1	4,4	0,9	1,6
Financement non bancaire	-1,5	1,2	-0,9	15,3	-0,1
Produits des privatisations	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissement de la dette intérieure	-1,6	-0,2	-0,5	-0,6	0,0
Variation des arriérés	-0,1	0,0	-0,6	0,0	0,0
Variation des instances de paiement <sup>5</sup>	0,2	0,5	0,1	0,1	-0,2
Versement Rio Tinto	0,0	0,0	0,0	15,0	
Autres	0,0	1,2	0,1	0,8	0,1
Financement extérieur	0,5	-0,2	0,2	-9,3	0,0
Tirages	1,6	0,9	0,7	1,9	0,1
Amortissement échu	-3,1	-2,0	-2,3	-3,5	-0,7
Rééchelonnement de la dette et assistance PPTe	1,2	0,0	0,6	0,4	0,1
Variation des arriérés (= réduction)	0,8	0,9	1,3	-8,1	0,5
Erreurs et omissions			-0,3		
Besoin de financement	0,0	0,0	0,0	8,3	
Financement possible				1,2	
Dont: Banque Mondiale				0,7	
Besoin de financement résiduel 2/				7,1	
Pour mémoire :					
PIB nominal	20 778	21 774	26 663	33 145	33 145

Sources : autorités guinéennes ; estimations et projections établies par les services du FMI .

1/ Recettes moins dépenses excluant intérêts sur la dette extérieure et investissements financés sur ressources extérieures .

2/ Correspond à une tolérance possible sur les arriérés et services de la dette extérieure .

**Tableau 3a. Guinée: Banque centrale et Banques commerciales, 2008–11 1/**  
(en milliards de GNF, sauf indication contraire)

	2008	2009	2010 Est.	2011 Prog.	2011T1 Est.
<b>Banque centrale</b>					
Avoirs extérieurs nets	-73	482	241	4 614	228
(En millions de dollars E.U.)	-14	98	44	604	32
<i>Dont</i> : Réserves internationales nettes	-226	1 248	1 353	5 985	1 489
(En millions de dollars E.U.)	-44	253	205	783	209
Avoirs intérieurs nets	2 293	3 553	6 741	2 488	6 327
Crédit intérieur	1 928	3 505	6 356	2 104	5 841
Etat (net)	2 077	3 450	6 321	2 078	5 729
<i>Dont</i> : PNT1	2 241	3 618	6 489	2 246	5 904
Secteur privé	9	10	6	6	6
Refinancement	-208	2	0	-10	80
<i>Dont</i> : Titres de régulation monétaire (-) (TRM)	-264	0	0	-10	0
Entreprises publiques	49	42	29	29	26
Autres postes nets (actif +)	365	48	384	384	486
Base monétaire	2 221	4 035	6 982	7 101	6 555
Monnaie en circulation	1 652	2 120	3 988	3 765	3 884
Réserves des banques de dépôt	537	1 885	2 961	3 302	2 642
Dépôts	434	1 720	2 839	3 180	2 279
Réserves obligatoires	289	360	603	1 243	1 133
Réserves excédentaires	145	1 360	2 236	1 938	1 146
<i>Dont</i> : En devises	102	111	136	158	104
Encaisses	103	164	122	122	363
Dépôts du secteur privé	32	30	33	34	30
<b>Banques commerciales</b>					
Avoirs extérieurs nets	944	609	524	649	639
Réserves des banques	537	1 885	2 961	3 302	2 642
Dépôts à la BCRG	434	1 720	2 839	3 180	2 279
Encaisses	103	164	122	122	363
Refinancement de la BCRG	208	-2	0	10	-80
<i>Dont</i> : Titres de régulation monétaire (-) (TRM)	264	0	0	10	0
Crédit intérieur	1 690	1 829	3 541	4 199	4 302
Crédit net à l'Etat	714	699	1 865	2 164	2 400
Créances	825	816	1 936	2 235	2 507
<i>Dont</i> : Bons de trésor	422	-15	1 166	300	
Dépôts	112	117	71	71	107
Créances sur entreprises publiques	1	0	43	43	62
Créances sur le secteur privé	975	1 129	1 633	1 993	1 841
Autres postes nets (actif +)	-338	-525	-678	-884	-840
Dépôts du secteur privé	3 040	3 795	6 347	7 275	6 662

Sources : autorités guinéennes ; estimations et projections des services du FMI .  
1/ Fin de période.

**Tableau 3b. Guinée: Situation monétaire intégrée, 2008–11 1/**  
(en milliards de GNF, sauf indication contraire)

	2008	2009	2010 Est.	2011 Prog.	2011T1 Est.
Avoirs extérieurs nets	871	1 091	765	5 262	867
Avoirs intérieurs nets	3 853	4 854	9 603	5 812	9 709
Crédit intérieur	3 826	5 331	9 897	6 312	10 063
Crédit net à l'Etat	2 791	4 149	8 186	4 242	8 129
Créances sur entreprises publiques	50	43	72	72	87
Crédit au secteur privé	984	1 140	1 639	1 999	1 847
Autres postes nets (actif +)	27	-477	-294	-500	-354
Masse monétaire (M2)	4 724	5 945	10 368	11 074	10 576
Monnaie en circulation	1 652	2 120	3 988	3 765	3 884
Dépôts	3 072	3 825	6 380	7 309	6 692
Dont: En devises	1 342	1 065	1 371	1 420	1 561
	(Variation en % de M2 début de période )				
Pour mémoire :					
Avoirs extérieurs nets	14,3	4,7	-5,5	43,4	-6,2
Dont: Banque centrale	2,1	11,7	-4,1	42,2	-6,0
Avoirs intérieurs nets	24,7	21,2	79,9	-36,6	56,9
Dont: Banques commerciales	5,9	26,7	53,6	-41,0	30,3
Crédit à l'intérieur	22,6	31,9	76,8	-34,6	53,9
Crédit net à l'Etat	20,8	28,7	67,9	-38,0	46,3
Crédit à l'économie	1,9	3,1	8,9	3,5	7,6
Base monétaire	13,8	81,7	73,0	1,7	35,2
Crédit à l'économie (variation annuelle)	18,4	15,8	44,6	22,0	36,8
Multiplicateur monétaire (M2/ Base monétaire )	2,1	1,5	1,5	1,6	1,6
Vitesse de circulation	4,4	3,7	2,6	3,0	3,1
Dépôts en devises / Dépôts	43,7	27,8	21,5	19,4	...
GNF/US\$ (fin de période )	5 161	4 924	6 585	...	...
PIB nominal (milliards de GNF)	20 778	21 774	26 663	33 145	33 145
PIB en prix constants	4,9	-0,3	1,9	4,0	...
Prix à la consommation	13,5	7,9	20,8	17,1	21,0
Masse monétaire (M2)	39,0	25,9	74,4	6,8	50,7

Sources : autorités guinéennes ; estimations et projections des services du FMI .

1/ Fin de période.

**Tableau 4. Guinée: Balance des paiements, 2008–11**  
(millions de dollars EU; sauf indication contraire)

	2008	2009	2010 Est.	2011 Prog.
Balance du commerce de marchandises	300.0	-26.0	-25.8	-168.5
Exportations, f.à.b.	1666.1	1070.1	1279.1	1508.6
Produits miniers	1575.6	1009.4	1210.2	1432.2
Autres produits	90.5	60.7	68.9	76.4
Importations, f.à.b.	-1366.1	-1096.1	-1305.0	-1677.0
Produits alimentaires	-227.2	-204.1	-189.6	-204.1
Autres produits de consommation	-204.5	-190.6	-237.0	-251.1
Produits pétroliers	-355.7	-296.1	-312.5	-434.2
Produits intermédiaires et biens d'équipement	-578.7	-405.3	-565.8	-787.7
<i>Dont : Importations liées aux grands projets miniers</i>	-238.9	-81.6	-60.2	-252.6
Balance du commerce des services	-337.1	-258.6	-333.1	-304.0
Exportations de services	107.2	72.5	62.4	64.7
Importations de services	-444.3	-331.1	-395.5	-368.8
<i>Dont : Importations liées aux grands projets miniers</i>	-39.3	-13.4	-9.9	-41.6
Balance des revenus	-592.1	-482.5	-446.5	-414.1
<i>Dont : Intérêts au titre de la dette publique</i>	-61.0	-29.4	-33.7	-39.7
Transferts, <i>dont</i> :	290.6	247.6	252.2	433.7
Transferts privés nets	271.6	247.6	252.2	324.1
Transferts officiels	19.0	0.0	0.0	109.6
Solde courant				
Transferts officiels inclus	-338.6	-519.5	-553.3	-453.0
Hors importations liées aux grands projets miniers	-60.4	-424.5	-483.2	-158.8
Transferts officiels exclus	-357.6	-519.5	-553.3	-562.6
Compte de capital	26.6	28.5	32.0	768.6
<i>Dont : versement Rio Tinto</i>	0.0	0.0	0.0	700.0
Compte d'opérations financières	-278	82	-169	212
Secteur public (moyen et long terme)	-65.7	-50.0	-74.4	-74.0
Prêts-projets	72.5	42.8	30.7	87.8
Amortization	-138.2	-92.8	-105.1	-161.8
Secteur public (court terme)	0.0	0.0	0.0	-161.8
Investissement direct et autres investissements privés (net)	-230.3	-170.0	-280.9	127.1
<i>dont : grands projets miniers</i>	378.5	136.0	97.3	419.3
Secteur privé (court terme)	18.0	302.2	185.9	158.5
Erreurs et omissions	547.7	654.6	516.7	0.0
Balance globale	-42.4	245.9	-174.0	527.1
Financement	42.4	-245.9	174.0	-916.9
Variation des avoirs extérieurs nets, <i>dont</i> :	-20.4	-286.7	89.9	-558.4
Règlement d'obligations financières envers le FMI	9.1	-12.8	0.0	0.0
Variation des réserves officielles brutes	-24.4	-273.9	89.9	-558.4
Variations des arriérés	54.5	40.3	62.4	-375.7
Allègement et rééchelonnement de dette engagé	4.8	0.5	20.8	17.2
Assistance intérimaire PPTE	3.5	0.0	0.9	0.0
Besoin de financement	0.0	0.0	0.0	389.8
Pour mémoire :				
Ratio solde courant/PIB (pourcentage)				
Transferts officiels inclus	-7.5	-11.4	-11.9	-9.7
Hors importations liées aux grands projets miniers	-1.3	-9.3	-10.4	-3.4
Transferts officiels exclus	-7.9	-11.4	-11.9	-12.1
Balance globale (pourcentage du PIB)	-0.9	5.4	-3.8	11.3
Ratio exportations/PIB (pourcentage)	39.3	25.1	29.0	33.8
Ratio importations/PIB (pourcentage)	-40.1	-31.3	-36.7	-43.9
Dette publique extérieure à moyen et long terme	3,099	3,015	3,210	3,326
Pourcentage du PIB	68.6	66.1	69.3	71.4
Ratio du service de la dette, avant allègement intérimaire	10.1	9.5	10.3	12.8
Réserves brutes disponibles (millions de dollars EU)	70	114	124	812
<i>Dont : versement Rio Tinto</i>				600
Réserves brutes disponibles (mois d'importations)	0.65	0.85	0.89	5.50
PIB nominal GDP (millions de dollars EU)	4,517	4,560	4,633	4,659
Monnaie nationale par dollars EU (moy.)	4,600	4,775	5,755	...

Sources : autorités guinéennes; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 5. Guinée: Statut des déclencheurs du point d'achèvement de l'Initiative PPTE

Déclencheurs	Évaluation
<b>Réduction de la pauvreté</b>	
Un DSRP complet a été établi selon une procédure participative et appliqué de façon satisfaisante pendant un an, comme l'indique l'évaluation conjointe par les services du FMI et de la Banque mondiale du rapport d'étape annuel du pays.	<b>Non rempli.</b> Le premier DSRP a été présenté aux Conseils en juillet 2002. Son application a souffert de l'instabilité macroéconomique et de la faible gouvernance. Les autorités ont produit le deuxième DSRP (DSRP-II) en août 2007 ; son application a été interrompue par le coup d'état militaire de décembre 2008. Le nouveau gouvernement formé après l'élection présidentielle de la fin 2010 a étendu le DSRP-II à la période 2011–12. Le gouvernement va élaborer un rapport de son application sur 12 mois aux fins d'examen par la Banque mondiale et le FMI.
Amélioration de la base de données sur la pauvreté et des moyens de suivi en procédant à une enquête de mesure du niveau de vie permettant de définir des seuils de pauvreté et de formuler des indicateurs basés sur ces seuils ; création d'un système de suivi de la pauvreté avec la participation des principales parties prenantes.	<b>Rempli.</b> Une enquête exhaustive sur la pauvreté a été effectuée en 2002–03 et finalisée en 2004–05. Elle a permis d'améliorer et d'actualiser la base de données sur la pauvreté. On a défini cinq seuils de revenu, différenciés selon les zones rurales et urbaines, ainsi que des seuils de pauvreté allant de 37 à 50 cents par jour. À partir de l'enquête sur les ménages, 54 indicateurs de pauvreté ont été élaborés et débattus pendant un atelier d'une durée de trois jours, organisé en octobre 2005, qui a réuni plus de 100 participants représentant l'État et la société civile. Ces indicateurs servent depuis à suivre la pauvreté.
Maintien de la stabilité macroéconomique, démontré par une mise en œuvre satisfaisante du programme financé par la FEC.	<b>Non rempli.</b> Le programme appuyé par la FRPC approuvé le 21 décembre 2007 a déraillé après la première revue. Le gouvernement a l'intention d'afficher de bons résultats dans le cadre du programme de référence des services du FMI, afin de commencer dès que possible à négocier un programme FEC.
Concevoir et prendre des mesures créant un cadre réglementaire approprié pour les institutions de microcrédit.	<b>Rempli.</b> Une nouvelle loi établissant un cadre adéquat pour les institutions de microcrédit a été adoptée en novembre 2005.
<b>Gouvernance et lutte contre la corruption</b>	
Diffuser publiquement un rapport sur une année d'activité du Comité national de lutte contre la corruption (CLNC) décrivant ses ressources et ses activités.	<b>Rempli.</b> Le CLNC a établi des rapports d'activité concernant 2002 et 2003.
Auditer tous les contrats de marchés publics dépassant 100 millions de francs guinéens et publier trimestriellement les résultats.	<b>Rempli partiellement.</b> Les autorités n'ont pas commencé rapidement à le faire après le point de décision. Pour compenser le retard, le gouvernement a demandé un audit complet de ces contrats pour 2002–04 ; le rapport final de l'audit a été présenté en 2007. Pour que le système soit plus opérationnel et moins coûteux, on a mis en place en 2008 des audits trimestriels portant sur un échantillon de grands marchés publics. Le premier rapport (qui couvre 13 marchés et 20 pour cent de ceux dépassant 100 millions de francs guinéens, signé au premier trimestre 2007) a été publié en octobre 2008. Un deuxième audit trimestriel de grands marchés est disponible sous forme de projet et devait être publié en janvier 2009. En 2009–10, l'État aurait souscrit des contrats représentant 40 pour cent du PIB. Un audit exhaustif de ces contrats est nécessaire pour ce déclencheur.

**Tableau 5. Guinée: Statut des déclencheurs du point d'achèvement PPTe (suite et fin)**

<b>Éducation</b>	
Porter le taux d'inscription brut des élèves du primaire de 56 pour cent en 1999 à 62 pour cent en 2001 et à 71 pour cent en 2002 ; pour les filles, il devait être 40 pour cent en 1999, de 51 pour cent en 2001 et de 61 pour cent en 2002.	<b>Rempli.</b> Le taux d'inscription brut a augmenté progressivement après 2002 pour atteindre 79 pour cent en 2006 et 2007. La hausse a été encore plus forte pour les filles, le taux atteignant 71 pour cent en 2006 et 2007, ce qui a réduit sensiblement l'écart entre garçons et filles.
Augmentation du nombre d'instituteurs du primaire recrutés d'au moins 1 500 par an chaque année jusqu'au point d'achèvement PPTe, cela à partir d'un nombre d'instituteurs estimé à 15 000 en 2000.	<b>Considéré comme rempli.</b> De 2001 à 2008, on a recruté et formé 1.859 instituteurs par an en moyenne, soit 13. 014 nouveaux au total. En 2009–11, compte tenu du retard significatif de réalisation du point d'achèvement, le recrutement de 1. 500 instituteurs par an ne correspond pas aux besoins et aux priorités de l'éducation. Si les autorités en font la demande, on pourrait envisager une dérogation.
<b>Santé</b>	
Hausse des taux de vaccination (contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche) des enfants âgés de moins d'un an de 45 pour cent en 2000 à 50 pour cent en 2001 et à 55 pour cent en 2002.	<b>Rempli.</b> Les taux de vaccination étaient de 52 pour cent en 2001 et de 58 pour cent en 2002. Ils ont continué d'augmenter pour atteindre 85 pour cent en 2007.
Porter le pourcentage de femmes enceintes bénéficiant d'au moins une consultation prénatale de 70 pour cent en 2000 à 80 pour cent en 2001 et à 85 pour cent en 2002.	<b>Considéré comme rempli.</b> Le gouvernement et les partenaires internationaux dans le secteur de la santé vérifient actuellement les données en rapport avec ce déclencheur. Elles indiquent que les objectifs sont réalisés.

**ANNEXE I. LETTRE D'INTENTION**

Conakry, le 30 juin 2011

Monsieur John Lipsky  
Directeur général par intérim  
Fonds monétaire international  
Washington, DC 20431  
États-Unis

Monsieur le Directeur général par intérim,

La Guinée sort d'une longue période de crise politique. Après de nombreuses années de troubles civils intermittents, un coup d'État militaire en décembre 2008 a entraîné la rupture de nos relations avec la communauté internationale, y compris les organisations financières internationales. Les premières élections libres et démocratiques depuis l'Indépendance en 1958 ont abouti à l'avènement d'un nouveau régime politique et à la formation d'un nouveau gouvernement en décembre 2010, et les relations avec le FMI et la Banque mondiale ont repris en janvier 2011. Le Gouvernement compte finaliser la transition par l'organisation des élections législatives vers la fin de l'année 2011.

Avec l'entrée en fonctions du nouveau gouvernement et l'amélioration de l'environnement politique, les attentes d'une amélioration rapide de la qualité de vie sont vives, mais le gouvernement a hérité d'une situation financière et macroéconomique très difficile. Pendant le régime militaire en 2009–10, les finances publiques n'ont pu être maîtrisées, et l'inflation et la pauvreté ont augmenté. La première tâche du gouvernement consiste à stabiliser l'économie et à réduire l'inflation : c'est essentiel pour que la politique de développement à plus long terme soit efficace et pour que la réduction de la pauvreté et la paix sociale soient permanentes.

La Guinée dispose de ressources naturelles abondantes et les efforts que nous déployons pour utiliser ces dernières afin de mobiliser des recettes supplémentaires aux fins du développement ont déjà abouti à une contribution substantielle au budget avec la conclusion d'un accord avec une société minière. Cependant, en dépit des besoins immenses du pays, ces ressources ont été mises de côté pour le moment, et nous explorons, en coopération avec nos partenaires internationaux, les meilleurs moyens de les utiliser pour le développement du pays dans un cadre macroéconomique à moyen terme.

Dans ce contexte, le gouvernement exécute un programme de stabilisation macroéconomique à court terme pour la période allant de janvier à décembre 2011, comme noté dans le mémorandum de politique économique et financière ci-joint. Nous souhaitons que l'exécution de ce programme soit surveillée par les services du FMI en vue d'établir des antécédents qui nous permettront de conclure un accord formel avec le FMI plus tard dans l'année et

d'atteindre dès que possible le point d'achèvement de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE). À cet égard, nous avons l'intention de continuer à renforcer notre action au cours du second semestre de l'année.

Pour évaluer nos progrès, nous comptons respecter la série d'objectifs indicatifs pour fin juin, fin septembre et fin décembre 2011, qui figure au tableau 3 du mémorandum ci-joint, et qui est détaillée dans le protocole d'accord technique ci-joint. Le tableau 4 indique les dates fixées pour la mise en place de quelques unes des principales réformes structurelles que nous prévoyons.

Le gouvernement est d'avis que les politiques énoncées dans le mémorandum ci-joint permettront d'atteindre les objectifs du programme, mais il prendra les mesures supplémentaires qui s'avèreraient nécessaires à cette fin. Le gouvernement consultera les services du FMI en ce qui concerne l'adoption de telles mesures, à sa propre initiative ou à la demande des services du FMI, et avant toute révision des politiques figurant dans le mémorandum, conformément à la politique du FMI concernant ces consultations. Par ailleurs, le gouvernement s'abstiendra de prendre des engagements qui compromettraient la viabilité de la dette et le processus PPTE, notamment de contracter ou de garantir des prêts à des conditions non avantageuses ou, de manière plus générale, à des conditions qui menaceraient la réalisation des objectifs de viabilité de la dette après le point d'achèvement PPTE. Le gouvernement s'engage à fournir au FMI toute information nécessaire au suivi de l'application des mesures prévues et de la réalisation des objectifs.

Nous autorisons la publication du rapport des services du FMI, du mémorandum de politique économique et financière, du protocole d'accord technique et de la présente lettre d'intention sur le site du FMI.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général par intérim, l'assurance de notre haute considération.

\_\_\_\_\_/s/  
 Lounceny NABE  
 Gouverneur de la Banque Centrale  
 de la République de Guinée  
 pour le Gouverneur,  
 le Premier Vice Gouverneur  
 Abdoulaye Yero BALDE

\_\_\_\_\_/s/  
 Kerfalla YANSANE  
 Ministre de l'Economie et des Finances

Pièces jointes : - Mémorandum de politique économique et financière  
 - Protocole d'accord technique

**PIÈCE JOINTE I****MÉMORANDUM DE POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES**

Juin 2011

**I. INTRODUCTION**

1. **La Guinée sort d'une longue période de crise politique.** Après de nombreuses années de troubles civils intermittents, un coup d'état militaire en décembre 2008 a entraîné la rupture de nos relations avec les organisations financières internationales. Les premières élections libres et démocratiques depuis l'Indépendance en 1958 ont abouti à l'avènement d'un nouveau régime politique et la formation d'un nouveau gouvernement en décembre 2010. La reprise des relations avec le FMI et la Banque mondiale a suivi en janvier 2011. Ce mémorandum expose les politiques économiques et financières du gouvernement pour 2011 qui visent à corriger les déséquilibres économiques et financiers survenus ces dernières années. Le gouvernement attache une grande importance à remettre la Guinée sur la voie qui mènera au point d'achèvement de l'Initiative PPTE et à la réduction du poids élevé de la dette extérieure ; ce qui contribuera de façon cruciale à renforcer les finances publiques et à permettre d'utiliser les ressources limitées disponibles pour réduire la pauvreté et maintenir les politiques visant à renforcer la croissance.
2. **La situation macroéconomique s'est détériorée durant 2009–10 à cause de la dégradation des finances publiques.** Les dépenses publiques ont doublé au cours de cette période, avec notamment un triplement des dépenses militaires atteignant actuellement 10 pourcent du PIB et une augmentation de 50 pourcent des salaires de la fonction publique en 2010. Les procédures de passation des marchés publics ont été sérieusement contournées et les contrats signés ont largement dépassé les ressources disponibles. Le déficit budgétaire global était de plus de 1 pourcent du PIB par mois. Ce déficit était essentiellement financé par la Banque centrale (BCRG), par la vente de bons du Trésor aux banques commerciales et par une accumulation d'arriérés extérieurs. En conséquence, la masse monétaire au sens large a plus que doublé, le taux d'inflation sur 12 mois qui était tombé à 7,9 pourcent en décembre 2009 a rebondi pour atteindre un taux de 21 pourcent à la fin 2010 et les réserves internationales sont restées sensiblement en dessous d'un niveau correspondant à un mois d'importations. Le taux de change du franc guinéen s'est déprécié sur le marché libre de 25 pourcent au cours de l'année 2010.
3. **Le défi immédiat du gouvernement est de restaurer la stabilité macroéconomique et budgétaire.** Les premières élections démocratiques ont fait naître de grandes attentes au sein de la population en matière de réduction de la pauvreté et d'amélioration rapide de la qualité de vie ; de plus, les vastes ressources naturelles guinéennes fournissent une base solide à ces attentes. Cependant, les politiques qui permettront de capitaliser sur ces ressources ne porteront leurs fruits que dans un environnement macroéconomique stable. La première tâche du gouvernement consiste alors à maîtriser le déficit budgétaire et à réduire le taux d'inflation

élevé qui affecte de façon disproportionnée les plus démunis de la société guinéenne et menace la stabilité sociale. La réussite de ces politiques de stabilisation permettra au gouvernement de concevoir et de mettre en œuvre des politiques à moyen terme qui réduiront la pauvreté et assureront une meilleure croissance et la reprise du processus d'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative PPTE.

4. **Au niveau de la réforme structurelle, la première tâche du gouvernement est de supprimer les distorsions résultant de la mauvaise gouvernance exercée dans le passé.** A cette fin, une revue des principaux contrats qui ont été signés sous les régimes précédents est en cours. Il est important de noter que nous sommes récemment parvenus à résoudre un différend de longue date avec une société minière permettant ainsi de libérer d'importantes ressources supplémentaires. A la suite de l'adoption du nouveau code minier, nous avons également l'intention de revoir d'autres contrats miniers afin de veiller à ce que la Guinée obtienne une part équitable de ses richesses en ressources naturelles. Les revues des contrats concernant le terminal portuaire à conteneurs de Conakry et le secteur de la téléphonie mobile ont également entraîné des recettes supplémentaires. Des efforts sont actuellement déployés pour démanteler les monopoles existant dans le commerce de gros et le secteur de la distribution de manière à réduire les prix des produits de première nécessité.

5. **La Guinée sort d'une période durant laquelle la gouvernance s'est sérieusement détériorée.** Par conséquent, 2011 restera une année très difficile, et il sera crucial d'assurer un consensus de tous les acteurs de notre société afin de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour rétablir la stabilité. Réduire l'inflation et mettre en œuvre une réforme du secteur de la sécurité sont deux éléments indispensables à la réduction des risques qui pèsent sur le programme. Ce mémorandum présente les politiques que nous considérons nécessaires pour remédier aux questions d'inflation. En ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, un atelier sur un rapport conjoint CEDEAO/ONU a eu lieu du 28 au 31 mars, et le gouvernement mettra en œuvre les recommandations issues de cet atelier.

## II. LES POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES POUR 2011

6. **Les politiques économiques et financières pour 2011 visent à inverser la tendance à la hausse de l'inflation et d'arrêter la dépréciation du franc Guinéen.** L'objectif budgétaire pour 2011 est d'éviter les financements supplémentaires du déficit par la banque centrale et de limiter autant que possible le financement bancaire. Ces financements représentent la principale source des pressions inflationnistes. Cette démarche sera appuyée par une politique monétaire rigoureuse qui permettra également de traiter la question d'excès de liquidité dans l'économie. Dans ce contexte, les principaux objectifs macroéconomiques seront d'augmenter la croissance jusqu'à un taux de 4 pourcent et de contenir l'inflation à un niveau inférieur à celui de 2010. En plus, pour accroître la confiance dans la monnaie nationale, les réserves internationales seront augmentées jusqu'à 5.5 mois d'importations des biens et services, avec une sauvegarde de la majorité des allocations spéciales de DTS de 2009 du FMI.

## A. Politique budgétaire

7. **Le budget pour 2011 approuvé par le gouvernement le 21 avril et par le Parlement intérimaire le 30 mai vise à réduire de façon drastique les dépenses excessives des années précédentes et éviter les financements bancaires supplémentaires.** Les dépenses ont considérablement été réduites, notamment dans les zones où la croissance avait été excessive au cours des dernières années, mais à l'inverse, celles-ci ont été augmentées dans les zones entrant dans le cadre du Plan d'action d'urgence du gouvernement – un Plan qui vise à répondre aux besoins immédiats de la population. Nous avons, en outre, pris des mesures additionnelles, s'élevant à presque 4 pourcent du PIB, de façon à garder les dépenses financées de l'intérieur globalement conformes aux recettes intérieures, et donc améliorer le solde budgétaire de base d'un déficit de presque 13 pourcent du PIB en 2010 à un déficit de 2 pourcent en 2011. Ces mesures sont détaillées ci-dessous.

### Recettes

8. **Nous avons pris et entreprendrons des mesures visant à accroître les recettes de 646.5 milliards de GNF (soit environ 2 pourcent du PIB) (voir Encadré 1).**

- **Le gouvernement se fixe comme objectif de rétablir le mécanisme d'ajustement régulier du prix des produits pétroliers en relation avec les variations du prix sur les marchés internationaux et le taux de change.** Suite aux augmentations substantielles des prix sur le marché international et à la dépréciation du taux de change, qui n'ont pas eu de répercussion directe sur les prix du marché intérieur, les recettes publiques de l'impôt sur les produits pétroliers ont baissé et une partie des produits pétroliers sont entrain d'être réexportés vers les pays voisins où les prix sont plus élevés. La nouvelle application du mécanisme d'ajustement automatique sera appliquée au cours du troisième trimestre 2011. Le budget couvrira les dépenses visant à atténuer l'impact de cet ajustement sur la couche la plus vulnérable de la population. L'effet net de cet ajustement du prix des produits pétroliers sur les recettes est estimé à GNF 400 milliards.
- **Une meilleure maîtrise des organismes publics autonomes permettrait de mobiliser de nouvelles ressources pour le budget.** Certains des organismes publics perçoivent des recettes ou réalisent des bénéfices qui, ces dernières années, n'ont pas été ou n'ont été que partiellement reversés au budget. Dans le cadre du respect du principe de l'unité de trésorerie, une loi fixant les principes généraux de gestion par le Trésor Public des fonds appartenant aux organismes publics autre que l'État a été promulguée le 29 mars 2011. Le gouvernement travaille pour fixer les modalités pratiques de mise en œuvre de cette loi. En outre, le Ministère de l'Économie et des Finances a renforcé la capacité de la direction du Trésor et de la Direction Nationale chargée du Patrimoine de l'Etat et des Investissements Privés pour améliorer le suivi des organismes publics autonomes. Dorénavant, ces organismes devront soumettre trimestriellement leurs situations comptables.

- **Les accises sur la bière et le tabac ont été augmentées le 21 avril 2011.** De plus, l'évaluation concernant les droits à l'importation sur les cigarettes qui était basée sur le système de Bruxelles est passée à la valeur transactionnelle. Les recettes supplémentaires ont été estimées à 15,5 milliards de GNF.
- **Les mesures relatives aux droits et taxes à l'importation permettraient de dégager des recettes supplémentaires d'environ 100 milliards de GNF.**  
Premièrement, toutes les exonérations ad hoc sur les droits de douane y compris celles portant sur le fuel lourd, ont été abolies et aucune nouvelle exonération ad hoc ne sera accordée. Le budget prévoit une subvention supplémentaire en faveur de la société publique Electricité de Guinée afin de compenser l'impact de cette mesure.  
Deuxièmement, à partir du 10 Mars 2011, la liste des produits nécessitant un contrôle douanier a été élargie afin d'y inclure les 85 produits qui permettront de couvrir la totalité des importations. Troisièmement, les exonérations à l'importation par les compagnies minières seront strictement limitées pour se conformer aux cahiers des charges et encourager les achats sur le marché local. Nous avons, parallèlement, réduit les taxes protectrices à l'importation sur la farine (de 37,5 pourcent à 10 pourcent) et l'huile alimentaire (de 10 pourcent à 0 pourcent), pour les réaligner sur les taux du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la UEMOA.

9. **Les mesures portant sur les recettes fiscales, y compris les recouvrements sur exercices antérieurs, pourraient augmenter les recettes de 50 milliards de GNF.** Des mesures sont en cours pour le recouvrement des arrières d'impôts et de taxes. Le gouvernement prendra les mesures appropriées pour accélérer les procédures de recouvrement des arrières d'impôts et taxes. La réglementation selon laquelle les entreprises qui font des chiffres d'affaires inférieurs à 500 millions de GNF doivent s'acquitter d'un tarif forfaitaire de 10 pourcent sur les contrats avec le gouvernement sera rigoureusement appliquée. Egalement, des vérifications seront effectuées pour éviter que les adjudicataires de taille importante ne bénéficient abusivement de cette réglementation. La direction des impôts a passé en revue la liste des principaux contrats de marchés publics conclus en 2009 et 2010 et soumettra courant 2011, avec une première situation à fin juin, au Ministre de l'économie et des finances la liste des sociétés pour lesquelles les contrats ont été indûment conclus et proposera des mesures de redressement fiscal éventuels.

10. **L'atteinte des objectifs exigera des efforts accrus au niveau de toutes les régies de recettes.** A cette fin, le ministère de l'économie des finances a signé des contrats de performance avec les directions nationales des douanes et des impôts. Il envisage aussi de fixer des objectifs de performance à d'autres entités chargées de collecter des recettes pour le compte de l'État.

11. **Le 22 avril, le gouvernement a renégocié un accord avec la société minière Rio Tinto sur une concession de minerai de fer qui s'est traduit par un versement de 700 millions de dollars EU à l'Etat (équivalent à 15 pourcent du PIB) le 4 mai 2011.**

L'accord et les ressources exceptionnelles qui en ont découlé créent des opportunités pour accélérer la croissance et réduire la pauvreté dans le pays, mais posent aussi de nouveaux défis.

- *Premièrement, il sera important de s'assurer que l'argent sera dépensé de façon efficiente, efficace et transparente, en évitant de créer une pression supplémentaire sur l'inflation.* A cette fin, nous envisageons la création d'un fonds spécial (qui pourrait également bénéficier de paiements directs provenant d'autres accords sur les ressources naturelles). Ce fonds pourrait alimenter le budget pour financer des projets d'investissement spécifiques, tout en prenant en considération la capacité limitée en matière de gestion de grands projets d'investissement et la nécessité de préserver la viabilité budgétaire en limitant toutes charges supplémentaires (notamment relatives aux opérations et la maintenance) sur le budget. Nous nous attendons à ce que les décaissements annuels soient repartis plus ou moins régulièrement au cours des prochaines années avant que la production augmente dans le secteur minier en 2015. Une aide à la gestion du fonds, y compris le renforcement des capacités, pourrait être fournie dans le cadre du Programme de gestion et conseil en matière de recettes de la Banque mondiale (Reserves Advisory and Management Program–RAMP). Une transparence totale pourrait inclure la représentation de membres du Parlement et de membres désignés par la société civile au conseil d'administration. Le gouvernement a l'intention de finaliser les projets relatifs à un tel fonds d'ici les prochaines discussions sur un nouveau programme avec le FMI.
- *Deuxièmement, l'accord permet la participation substantielle du gouvernement dans le projet d'exploitation minière et l'infrastructure nécessaire.* A cet égard, le gouvernement a l'intention d'évaluer soigneusement les modalités de financement d'une telle participation afin d'éviter les engagements qui pourraient mettre en péril la viabilité de la dette et altérer les progrès vers le point d'achèvement de l'Initiative PPTE et consultera le FMI et la Banque mondiale avant de conclure des accords sur de tels financements.

## Dépenses

12. **Le gouvernement a pris des mesures pour résorber la croissance excessive des dépenses publiques au cours des récentes années.** Le facteur principal de l'expansion rapide a été la signature de contrats au cours de 2009 et 2010 pour un montant total de 13.400 milliards de GNF (soit 40 pourcent du PIB de 2010). La première revue de ces contrats exécutée avec l'assistance de la Banque Mondiale indique qu'ils ont été en grande partie attribués en dehors des procédures normales de passation des marchés publics et a des coûts élevés tout en ne fournissant que des avantages limités pour le pays. Le gouvernement va faire un audit de tous les contrats avant de prendre des décisions pour la suite. En mars, le gouvernement a suspendu tous ces contrats et les paiements ont été arrêtés et entreprendra une revue complète de tous ces contrats avant de prendre toute nouvelle mesure. Le budget 2011 prévoit des dispositions pour d'éventuels couts et tous autres paiements inévitables.

Les décisions sur le futur de ces contrats seront reflétées dans un budget révisé éventuel au cours de l'année et pour lequel le gouvernement consultera le FMI.

13. **Le gouvernement a engagé des réformes du mode de gestion des ressources humaines, notamment dans le domaine de la maîtrise des effectifs et de la masse salariale.** Il a été décidé pour le compte de l'exercice 2011 le gèle des recrutements à la fonction publique exception faite des secteurs de l'éducation, de la santé, et de la justice. Ces efforts d'assainissement ont permis de déceler 1327 fictifs à radier sur les 2619 cas de doublons. Le recrutement dans la fonction publique devra être compensé par l'élimination des employés fictifs et des doublons.

14. **Le gouvernement a formulé un plan d'action prioritaire pour satisfaire les besoins les plus urgents de la population.** Le total des dépenses au titre de ce plan est estimé à 1.207 milliards de GNF dont 1.091 milliards de GNF sur financement intérieur et 116 milliards de GNF sur ressources extérieures. En vue de créer les conditions pour l'exécution des projets hautement prioritaires, nous avons dû retarder l'exécution des autres projets d'investissement pour lesquels nous cherchons des financements extérieurs.

15. **En incluant ces mesures, le solde de base (recettes intérieures moins dépenses financées intérieurement) présente un déficit de 2 pourcent du PIB, comparé au déficit de 13 pourcent du PIB en 2010.** En incluant le service de la dette et en prévoyant un apurement des arriérés extérieurs, le déficit de financement global du budget s'élèverait à 11,5 pourcent du PIB (535 millions de dollars EU). Après l'approbation des opérations d'appui budgétaire de 78 millions de dollars EU par la Banque Mondiale et de 30 millions de 41 dollars EU par la Banque Africaine de Développement, les autres appuis budgétaires attendus pour 2011 s'élèvent à environ 55 millions de dollars EU. Le gouvernement se propose d'utiliser une partie des ressources non-programmées obtenues récemment du secteur minier et d'émettre des bons de trésor pour un montant total d'environ 3 pourcent du PIB. Pour les besoins de financement restant, soit 340 millions de dollars EU, le gouvernement a l'intention d'engager des discussions avec ses créanciers extérieurs sur l'apurement des arriérés et le report du paiement du service de la dette venant à échéance dans le but de trouver une solution dans le contexte de l'Initiative PPTE.

**Encadré 1. Guinée: Mesures d'ajustement budgétaire 2011**  
(en milliards de GNF)

<b>Mesures</b>	<b>Résultats attendus</b>
<b>RECETTES</b>	<b>646.5</b>
<b>Direction Nationale des Impôts</b>	<b>50.5</b>
Recouvrement sur exercice clos	50
Relèvement des assises sur les boissons alcoolisées	0.5
<b>Direction Nationale des Douanes</b>	<b>596</b>
Recettes pétrolières	480
Elargissement de la liste des produits soumis à vérification avant embarquement	21
Relèvement de la surtaxe sur les tabacs	15
Renforcement du contrôle des importations minimum des sociétés minières et sous-traitants bénéficiant d'exonération	30
Prelèvement sur le fuel lourd	16
Interdiction des exonérations ad hoc	50
Alignement TEC farine et huile alimentaire	-16
<b>DEPENSES</b>	<b>-664</b>
Suspension/Renégotiation des contrats signés en 2009–10	-660
Accompagnement des mesures sur les produits pétroliers	80
Réduction de l'embauche prévue dans le secteur public	-5
Réduction des dépenses achats véhicules, carburants et missions extérieures	-79
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1310.5</b>

Source: Autorités Guinéennes et estimations FMI.

### **Autres mesures**

16. **Les dépenses seront exécutées généralement sur une base caisse tout au long de l'exercice 2011.** Les prévisions budgétaires pour 2011 reflètent nos projections actuelles en matière de recettes, de dépenses et de financements disponibles. Cependant, les incertitudes sont plus importantes que d'habitude en raison d'une part de la détérioration du cadre budgétaire au cours de la période 2009–10 et d'autre part du fait que les relations avec les bailleurs de fonds n'ont été rétablies que récemment. Dans ce contexte et afin d'atteindre nos objectifs budgétaires, nous limiterons, de façon rigoureuse, les dépenses aux ressources disponibles. C'est dans cette optique que le Comité de trésorerie présidé par le Premier Ministre a été rétabli en janvier 2011, et que bien que le financement par les banques s'élevait à un taux de 1,5 pourcent du PIB en décembre 2010, nous avons réussi à contenir ce type de financement au cours de la période janvier–avril 2011. Notre plan de trésorerie pour les 6 premiers mois de l'année 2011 (tableau 1) prévoit un financement bancaire de lissage d'un maximum de 300 milliards de GNF. Au cas où les ressources excéderaient les prévisions, le gouvernement utilisera en tout ou en partie ces ressources additionnelles pour réduire le financement bancaire. Conformément à ce plan, nous avons limité la notification des crédits budgétaires jusqu'à fin-juin 2011. Le gouvernement se concertera avec le FMI d'ici la mi-2011 en vue de mettre en œuvre si nécessaire les mesures correctives requises à travers une loi des finances rectificative.

17. **Il y a un besoin urgent de réformer la fonction publique.** L'effectif enregistré sur la fiche de paie de la fonction publique est passé de 56.000 en 2006 à 98.344 en janvier 2011 où les dépenses en salaire et traitements ont atteint 40 pourcent des recettes publiques. En plus de la réconciliation des fichiers de la fonction publique avec celui de la solde et des autres efforts en cours pour la mise à jour de la base des données de la fonction publique, le gouvernement a entamé les travaux préalables au recensement biométrique de tout son personnel civil et militaire. En ce qui concerne le personnel civil de l'Etat, le projet de cahier des charges pour le recrutement de l'opérateur technique a été soumis à la Banque Mondiale pour une mise en conformité avec les normes de passation de marché des partenaires techniques et financiers. L'objectif est de faire coïncider la remise de la base de données biométriques avec la fin des travaux de refonte et de réconciliation des systèmes informatiques des Ministères en charge de la Fonction Publique, des Finances et du Budget, prévu pour Décembre 2011. Le gouvernement a créé en février 2011 un Haut Commissariat à la réforme de l'Etat chargé de piloter les réformes pour la modernisation de l'administration publique.

18. **La forte dégradation de la gestion des finances publiques en 2009 et 2010 constitue la principale cause des difficultés financières auxquelles nous sommes confrontés et pour lesquelles des mesures urgentes de renforcement sont en cours de réalisation ou sont envisagées dans le court terme.** Au titre de la gestion budgétaire, nous avons pris un arrêté ministériel le 22 mars visant à limiter strictement l'utilisation de la procédure exceptionnelle d'exécution budgétaire, et qui inclut des sanctions en cas de non respect. Ensuite, nous avons élaboré et publié une lettre circulaire le 11 Mars 2011 rétablissant comme mode normal de passation des marchés publics la procédure de sélection compétitive (y compris les contrats de l'armée précédemment exclus). De même, nous nous attelons à ce que le dispositif de reddition régulière des comptes publics soit rétabli. Concernant la gestion de la trésorerie, nous avons réalisé un inventaire exhaustif des comptes bancaires ouverts auprès des banques commerciales, en faveur des Administrations Centrales, des Collectivités, des Etablissements Publics, ainsi que des projets d'investissement. Un rapport décrivant les diligences effectuées et les actions pour assurer une convergence vers la mise en place du Compte Unique du Trésor à la Banque Centrale a été élaboré à cet effet. En outre, nous comptons finaliser le processus de réforme du cadre juridique des finances publiques (Loi Organique Relatives aux Lois des Finances, Nomenclature Budgétaire de l'Etat, Plan Comptable de l'Etat, Loi Organique de la Cour des Comptes, et Code des Marchés Publics), pour l'harmoniser aux normes sous régionales. Enfin, nous jugeons indispensable que le dispositif de contrôle interne de l'exécution du budget soit réhabilité avec comme effet de restaurer les procédures budgétaires et garantir la maîtrise des coûts. La mise en œuvre de toutes ces actions inscrites dans la matrice des actions prioritaires fera l'objet d'une attention particulière par les services compétents du Ministère de l'Economie et des Finances.

19. **Avec l'aide des partenaires techniques et financiers, nous comptons relancer la mise en œuvre de réformes élargies des finances publiques sur base de la Stratégie de Réforme des Finances Publiques de 2008.** La matrice des actions de cette stratégie, qui repose sur une assistance technique intensive du département des finances publiques du FMI,

est mise à jour en étroite collaboration avec plusieurs partenaires, notamment la Banque Mondiale, la BAD, l'UE, le PNUD et la France. Afin de coordonner sa mise en œuvre, le gouvernement a mis en place un secrétariat technique dirigé par un haut fonctionnaire du Ministère de l'Economie et des Finances.

## **B. Politiques monétaire et de change**

### **20. La politique monétaire sera axée sur la réduction des pressions qu'a exercées la forte croissance de la masse monétaire de 2009–10 sur l'inflation et le taux de change.**

La cause principale de cette croissance a été le financement du budget par des avances excessives de la BCRG au gouvernement. Éviter un financement supplémentaire sera essentiel pour parvenir à une réduction de l'inflation. Cette politique sera soutenue par des mesures visant à stériliser autant que possible les liquidités excessives dans l'économie, encourager l'épargne privée en assurant des taux d'intérêt réels positifs et éviter les fuites de capitaux.

### **21. La BCRG entreprend toutes les mesures nécessaires à la réduction de l'inflation et la stabilisation du franc guinéen.**

- Le 23 mars, elle a rehaussé le taux des réserves obligatoires des banques commerciales de 9.5 pourcent à, dans une première étape, un taux de 17 pourcent.
- En case de besoin, elle envisage de placer des bons du trésor non négociable auprès des banques particulièrement liquides. A cette fin, et en étroite collaboration avec le Ministère de l'Economie et des Finances, la BCRG pourrait convertir une partie du stock existant d'avances au gouvernement en bons du trésor. Dans l'optique de résorber davantage l'excès de liquidité, les autorités envisagent aussi d'émettre des titres au public.
- Elle n'accordera plus d'avances au gouvernement. Tous les nouveaux besoins de financement du gouvernement seront couverts par une émission de bons du Trésor à travers le système existant des enchères, ce qui devrait générer suffisamment d'intérêts, encourager l'épargne et décourager la détention de devises étrangères.
- Le taux directeur de la BCRG est passé de 16,75 à 22 pourcent le 23 mars et sera dorénavant ajusté en fonction des résultats des ventes aux enchères des bons du trésor.
- L'émission de titres de régulation monétaire pourrait venir en complément des autres mesures pour permettre la mise en œuvre d'une programmation monétaire afin d'assurer des niveaux de liquidité stables.

Enfin, la BCRG publiera chaque mois un bilan sommaire et une brève analyse des perspectives monétaires dans la presse locale afin de réduire les incertitudes de notre marché financier naissant.

## Politique de change

22. **Le 7 Avril la BCRG a réouvert les bureaux de change et a laissé le marché déterminer librement le taux de change. Le taux officiel de la BCRG est déterminé par la moyenne du taux de la veille des banques commerciales.** Depuis, toutes les opérations de change de la banque centrale, y compris celles avec le gouvernement, sont désormais effectuées dans une limite de 1 pourcent du taux de change moyen pondéré des banques commerciales. Cette mesure permettra d'éliminer les distorsions découlant de l'existence de prix différents pour les devises, et de fournir le même signal à tous les acteurs économiques.

23. **La BCRG a entrepris un certain nombre de mesures supplémentaires qui visent à améliorer le fonctionnement du marché des changes.** Pour renforcer le suivi des opérations des bureaux de change, la banque centrale a arrêté une nouvelle réglementation pour ces derniers le 29 mars, et pour les bureaux de transfert de devises le 13 avril, et la BCRG a exigé que tous les bureaux soient dotés d'un nouvel agrément. Ces mesures devraient promouvoir l'approfondissement du marché des changes formel et, associées à d'autres mesures en faveur des banques, contribuer au développement d'un marché interbancaire; la BCRG a sollicité l'assistance technique du FMI à cet égard.

24. **A la suite d'enchères limitées en mars 2011, le 20 mai 2011, la BCRG a commencé à effectuer des enchères de devises lors desquelles les participants sont invités à faire des soumissions d'achats et des ventes des devises pour financer des transactions documentées en conformité avec la réglementation des changes.** Les achats et les ventes sont réglés au taux d'équilibre du marché des enchères.

## Supervision bancaire

25. **La BCRG attache une grande importance au renforcement de la surveillance des banques commerciales.** Suite à la réaffectation des membres de son personnel, la capacité de la Direction des banques de la BCRG s'est sensiblement affaiblie. En s'appuyant sur l'assistance technique du Centre régional d'assistance technique en Afrique de l'Ouest du FMI (AFRITAC Ouest), la BCRG augmentera les effectifs de la direction des banques et développera un programme de formation qui lui permettra de regagner rapidement sa capacité. La BCRG a sollicité l'assistance technique du FMI et de l'AFRITAC Ouest pour renforcer la supervision bancaire.

## Sauvegardes

26. **La BCRG demandera une mise à jour de l'évaluation des sauvegardes de 2007.** A cette fin, nous avons déjà autorisés les services du FMI pour mener des discussions avec les auditeurs externes et avoir accès aux rapports d'audit externe de la banque centrale.

### C. Autres mesures de réforme structurelles

27. **Le gouvernement s'engage à mettre en œuvre des mesures visant à améliorer la gestion des entreprises publiques d'eau, d'électricité et de téléphonie.** Avec l'appui des partenaires techniques et financiers, une étude sur la réforme institutionnelle de ces entreprises, et plus particulièrement de l'EDG, sera faite d'ici la fin 2011. Nous comptons mettre à jour l'étude tarifaire de l'électricité à fin 2011 et lancer une étude tarifaire du secteur eau, et comptons valider ces études ainsi que la lettre de politique énergétique d'ici la fin 2011. Nous nous assurerons à ce que les états financiers des années antérieures soient produits, audités et certifiés avant fin 2011. Nous veillerons à ce que les pertes commerciales soient réduites à travers des mesures visant essentiellement une réduction de la fraude sur les réseaux et une amélioration des taux de facturation et de recouvrement.

28. **Le gouvernement se propose d'adopter un nouveau Code minier et une convention minière type.** Un premier projet du nouveau code minier a été examiné par des consultants externes grâce à un financement fourni par la France. Le projet achevé ainsi que les textes d'application y afférents, y compris la convention type (initialement préparée avec l'aide de la Banque mondiale), ont été présentés au symposium minier qui s'est tenu du 10 au 12 mai 2011 avec un large éventail de parties prenantes internes et externes et des partenaires. Le projet du code minier sera soumis à l'approbation du gouvernement au plus tard fin juin 2011.

29. **D'autres initiatives de gouvernance économique progressent :** (i) le secrétariat de l'ITIE a rétabli la Guinée en tant que membre candidat en mars 2011. Les audits financiers de 2006 et 2007 ont été effectués et publiés sur le site internet du gouvernement. Les audits de 2008 et 2009 seront effectués après la réactivation de la subvention de la Banque Mondiale à cet égard ; (ii) le gouvernement a créé un comité d'audit indépendant rattaché au Président de la République pour traiter les dossiers où il y a suspicion de mauvaise gestion ; (iii) l'Agence Nationale de Lutte contre la Corruption reprendra la publication de son rapport d'activités à partir du deuxième semestre 2011 et ; (iv) bien qu'une loi sur le blanchiment d'argent ait été promulguée en 2006, sa mise en application a été entravée par la faiblesse des capacités institutionnelles. Nous nous engageons à fournir à l'unité de renseignement de la BCRG les ressources financières nécessaires à l'application effective de cette loi.

#### **Initiative PPTE**

30. **Le gouvernement accorde une haute priorité à l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative PPTE renforcée le plus rapidement possible.** Les travaux sur un rapport annuel d'étape du DSRP 2007–10 ont été finalisés. L'extension du DSRP II à Juin 2012, avec l'assistance de la Banque mondiale, du PNUD et d'autres partenaires est achevée et a fait l'objet d'une consultation au cours de deux ateliers régionaux en vue d'une large participation de la population. La validation du document final a eu lieu les 17–18 février 2011 à travers un

atelier national et le gouvernement l'a approuvé en mai 2011. Nous allons assurer la continuité de la mise en application des déclencheurs du point d'achèvement.

#### **D. Financement extérieur**

31. **La Guinée continue de faire face à de sérieuses contraintes financières et n'a pas pu s'acquitter du service de sa dette auprès de la plupart des créanciers dont certains créditeurs multilatéraux, de sorte que les arriérés de paiements extérieurs se sont accumulés.** Le gouvernement a l'intention de régulariser ses relations financières avec ses créanciers extérieurs. À cette fin, il a conclu un accord pour apurer ses arriérés avec la Banque mondiale, ce qui permettra le décaissement de l'appui budgétaire et la reprise de l'appui aux projets financés par cette dernière. En ce qui concerne les arriérés auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI), nous sommes convenus avec l'UE sur les étapes à franchir par les deux parties pour l'apurement de ces arriérés, ce qui ouvrirait la possibilité d'une assistance PPTE intérimaire de la BEI ; nous nous engageons à respecter les étapes requises pour la Guinée. En ce qui concerne les créanciers avec lesquels il a accumulé des arriérés, le gouvernement a l'intention d'engager des discussions pour parvenir à un accord sur l'apurement des arriérés et le report du paiement du service de la dette en cours venant à échéance, dans le but de trouver une solution à ces arriérés dans un contexte de l'Initiative PPTE. Pour les autres créanciers, la non accumulation de nouveaux arriérés restera en vigueur sur le service de la dette venant à échéance. En ce qui concerne le service de la dette envers le FMI, la BCRG continuera à maintenir un approvisionnement suffisant de son compte DTS auprès du FMI pour couvrir tous les paiements venant à échéance au trimestre suivant. Sur la base de notre stratégie sur le service de la dette extérieure, et du potentiel appui financier des bailleurs de fonds, le programme 2011 est entièrement financé.

32. **Le gouvernement s'abstiendra de souscrire ou de garantir des prêts extérieurs à des termes non concessionnels.** A ce titre, il s'engage à soumettre à la Direction Nationale de la Dette tous les projets de prêts afin que celle-ci s'assure de la concessionnalité de ces prêts. En 2009, le gouvernement de l'époque a convenu d'une joint venture avec une société étrangère privée (China Investment Fund) qui a permis le financement d'un large éventail d'investissements en infrastructures. Sur la base des éléments d'informations réunis par le gouvernement à ce jour, seul un prêt (pour un montant de 78 millions de dollars EU) a été contracté. Ce prêt devrait être remboursé avec les redevances et les dividendes générés par les sociétés créées par/avec le CIF en Guinée. Le gouvernement s'abstiendra de tout emprunt non concessionnel ou de garanties en vertu du contrat.

#### **E. Besoins d'assistance technique**

33. **Le gouvernement a identifié un large éventail de besoins d'assistance technique en gestion macroéconomique.** Nos capacités institutionnelles qui étaient déjà faibles ont été encore plus affaiblies au cours des deux dernières années lorsque les procédures et réglementations normales ont été largement contournées. Afin de prendre un nouveau départ,

nous avons demandé une assistance technique aux départements des Finances Publiques (politique fiscale, gestion des finances publiques) et de la Monnaie et des Marchés de Capitaux (marché de change, politique monétaire) du FMI. En février 2011, une mission du FMI d'AFRITAC-Ouest a identifié d'autres domaines d'assistance possible, y compris en statistiques des comptes nationaux et le contrôle bancaire et son programme d'assistance pour la Guinée a repris.

## **F. Suivi du programme**

**34. Le gouvernement prévoit de mettre en application les actions indiquées dans le tableau 2 ci-joint avant la signature de la lettre d'intention pour le programme.**

**35. Le gouvernement a l'intention de suivre de près la mise en œuvre de son programme.** A cette fin, et en vue d'établir des bons antécédents vers un éventuel programme à moyen terme qui pourrait être soutenu par le FMI au titre de la Facilité Elargie de Crédit, nous avons établi un certain nombre d'indicateurs quantitatifs et structurels à fin Juin, fin Septembre et fin Décembre 2011 comme indiqués respectivement dans les tableaux 3 et 4 ci-joints. Les définitions des variables pertinentes sont contenues dans le Protocole d'accord technique (Annexe 1). Le comité technique de suivi du programme a été réactualisé pour suivre de près l'évolution et la mise en œuvre des mesures prévues dans le programme. Il fournira chaque mois un rapport au Ministre de l'économie et des finances et au Gouverneur de la BCRG sur les progrès accomplis. Le ministère de l'économie et des finances présentera également un rapport mensuel sur l'exécution du budget au Conseil des ministres.

**Tableau 1. République de Guinée. Plan de Trésorerie 2011**

	Janvier réal.	Février réal.	Mars réal.	Avril réal.	Mai réal.	Juin prév.	Juillet prév.	Août	Sept	Oct	Nov	Déc
<b>Ressources</b>	<b>1067.60</b>	<b>923.84</b>	<b>1092.52</b>	<b>1961.15</b>	<b>1282.12</b>	<b>1351.69</b>	<b>868.68</b>	<b>744.96</b>	<b>616.17</b>	<b>1367.09</b>	<b>1324.75</b>	<b>1194.95</b>
Disponibilités début du mois		576.88	512.06	575.49	698.63	725.41	0.00	75.36	35.40	-0.04	70.76	29.44
<b>Recettes</b>	<b>329.56</b>	<b>346.96</b>	<b>343.53</b>	<b>528.08</b>	<b>557.68</b>	<b>485.94</b>	<b>415.46</b>	<b>418.10</b>	<b>516.87</b>	<b>485.59</b>	<b>478.99</b>	<b>480.91</b>
Impôts	101.26	113.26	115.71	143.30	268.42	197.21	172.23	144.06	198.12	186.12	182.11	161.05
Douanes	106.10	117.14	153.83	185.25	189.56	208.15	169.92	211.72	211.72	206.98	204.89	228.49
Trésor	122.20	116.56	73.99	199.53	99.70	80.58	73.31	62.32	107.03	92.49	91.99	91.37
Autres recettes	0.00	0.00	0.00	328.42	0.00	140.34	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Souscription BdT	738.04	0.00	236.93	0.00	0.00	0.00	0.00	251.50	63.90	0.00	775.00	684.60
Autres financements	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	284.60	0.00	0.00	426.90	0.00	0.00
Aides budgétaires	0.00	0.00	0.00	529.16	25.81	0.00	168.63	0.00	0.00	454.65	0.00	0.00
<b>Dépenses</b>	<b>490.72</b>	<b>411.78</b>	<b>517.03</b>	<b>1262.52</b>	<b>556.71</b>	<b>1351.69</b>	<b>793.32</b>	<b>709.56</b>	<b>616.22</b>	<b>1296.34</b>	<b>1295.31</b>	<b>1194.95</b>
Salaires	115.13	51.31	137.66	132.81	172.81	265.20	191.00	127.30	157.40	200.10	187.40	190.88
Service de la Dette	164.18	250.34	150.00	851.02	95.48	225.20	356.92	322.06	75.42	680.24	701.31	593.28
Dette interieure	125.00	200.00	150.00	175.00	0.00	200.00	300.00	300.00	0.00	315.95	600.00	485.80
dont: BdT	125.00	200.00	150.00	175.00	0.00	200.00	300.00	300.00	0.00	0.00	600.00	400.00
Dette exterieure	39.18	50.34	0.00	676.02	95.48	25.20	56.92	22.06	75.42	364.29	101.31	107.48
Autres dépenses budgétaires	87.33	93.89	182.99	238.21	176.13	781.24	225.40	250.20	363.40	406.00	396.60	400.79
Autres opérations de trésorerie net	124.08	16.24	46.38	40.48	112.29	80.05	20.00	10.00	20.00	10.00	10.00	10.00
dt Instances 2010	116.60	6.85	39.46	36.59	106.34	37.05	10.00	10.00	10.00	0.00	0.00	0.00
<b>Disponibilités fin du mois</b>	<b>576.9</b>	<b>512.1</b>	<b>575.5</b>	<b>698.6</b>	<b>725.4</b>	<b>0.0</b>	<b>75.4</b>	<b>35.4</b>	<b>0.0</b>	<b>70.8</b>	<b>29.4</b>	<b>0.0</b>
Pour memoire:												
Financement bancaire net												<b>-3943.0</b>

Sources : Autorités Guinéennes et estimations et projections FMI.

**Tableau 2. Guinée: Actions Préalables Programme SMP Janvier–Juin 2011**

Actions	Impact Macroéconomique	Situation FActuelle
Adopter le budget 2011 suivant les engagements pris dans le programme.	Renforcer la supervision budgétaire et la consolidation.	Accompli le 30 Mai 2011
Rouvrir les bureaux de changes et laisser le marché librement déterminer le taux d'échange. Le taux officiel de la BCRG continue d'être déterminé par la moyenne du taux de la veille des banques commerciales.	Eliminer les distorsions relatives au taux de change.	Les taux des banques commerciales sont limités entre +/- 3 pourcent du taux officiel à la sortie de la dernière séance des enchères de devises.
Rassembler les détails des contrats signés avec le Fond International Chinois et China Sonangol et commencer la revue des termes de ces contrats.	Préserver la soutenabilité de la dette.	Accompli

**Tableau 3. Guinée: Objectifs indicatifs pour le programme SMP en 2011 <sup>1</sup>**

(Milliards de francs Guinéens sauf indication contraire)

	2010	2011			
	fin Déc. <sup>2</sup> Est.	fin Mar. Est.	fin Jun. Prog.	fin Sep. Prog.	fin Déc. Prog.
<b>Objectifs quantitatifs</b>					
Solde de base(plancher) <sup>3</sup>	-3,410.9	-58.9	-330.0	-429.1	-662.5
Avoirs intérieurs nets de la Banque Centrale (plafond)	6,740.8	6,740.8	1,760.3	2,044.9	2,487.9
Crédit intérieur du gouvernement auprès des banques (plafond) <sup>3</sup>	4,037.4	-76.5	-4,681.5	-4,396.9	-3,943.0
Réserves internationales nettes de la Banque Centrale (plancher); millions de \$EU <sup>3,4,5</sup>	21.5	102.8	801.5	773.5	668.9
Nouveaux prêts extérieurs non-concessionnels à moyen ou long terme contractés ou garantis par le gouvernement ou la Banque Centrale (plafond); millions de \$EU <sup>6</sup>	n.a.	0.0	0.0	0.0	0.0
Stock d'encours de la dette extérieur de court terme dus ou garantis par le gouvernement ou la Banque Centrale (plafond); million de \$EU	n.a.	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:					
Base monétaire	6,981.7	6,979.0	6,983.9	6,998.3	7,101.4

Sources: Autorités Guinéennes et projections du FMI.

<sup>1</sup> Les définitions et les ajusteurs sont inclus dans le protocole d'accord technique (PAT).

<sup>2</sup> Flux en 2010 pour les critères budgétaires et stock à fin décembre 2010 pour les critères monétaires et de dette extérieure.

<sup>3</sup> Variation cumulée à partir de fin-décembre 2010.

<sup>4</sup> Calculé sur base de taux de change du programme.

<sup>5</sup> Le montant à fin 2010 exclut les allocations spéciales de DTS en 2009

<sup>6</sup> Dette extérieure contractée ou garantie autre qu'avec un élément don équivalent à [50%] ou plus, calculé sur base du taux de réescompte des intérêts commerciaux de l'OCDE (excluant l'emprunt auprès du FMI).

**Tableau 4. Guinée : Réformes Structurelles**

<b>Actions Continues</b>	<b>Impact Macroéconomique</b>	<b>Situation Actuelle</b>
- Aucun paiement par la banque centrale pour le compte du gouvernement sans l'autorisation signée du Ministre de l'Economie et des finances ou de son suppléant/délégué. (MPEF ¶6)	Rétablir le contrôle et les procédures budgétaires.	Respecté premier trimestre 2011
- Aucune nouvelle exonération fiscale et douanière. (MPEF ¶8)	Rétablir le contrôle budgétaire et sécuriser les recettes du gouvernement.	
- Publication mensuelle dans les medias locaux d'un bilan sommaire et d'une brève analyse des perspectives monétaires. (MPEF ¶21)	Informers les acteurs économiques sur les évolutions du secteur monétaire.	
- Aucune nouvelle dépense extrabudgétaire. (MPEF ¶18)	Rétablir le contrôle budgétaire et éviter les excès de dépenses.	
- Le recrutement net dans de la fonction publique dans les secteurs autres que la sante, l'éducation et la justice sera nul. Le recrutement dans la fonction publique est prévu être compensé par l'élimination des employés fictifs et des doublons. (MPEF ¶13)	Eviter une augmentation structurelle des dépenses de salaires (améliorer l'efficacité des dépenses).	Respecté premier trimestre 2011
- Exécution du budget sur base caisse sans financement de la BCRG sur 2011. (MPEF ¶6, 16)	Appliquer une rigueur budgétaire et contenir l'inflation.	Respecté premier trimestre 2011
<b>31 Mars 2011</b>		
Publication d'une lettre circulaire rétablissant comme mode normal de passation des marchés publics la procédure de sélection compétitive. (MPEF ¶18)	Appliquer les règles de gestion des finances publiques.	Accompli
<b>30 Avril 2011</b>		
Adoption de la loi sur le compte unique du trésor. (MPEF ¶18)	Améliorer le contrôle des ressources financières de l'Etat et réduire les coûts des emprunts.	Accompli

**Tableau 4. Guinée : Réformes Structurelles (suite et fin)**

<b>30 Juin 2011</b>	
Convention minière type conforme aux pratiques internationales, soumise à l'approbation du gouvernement. (MPEF ¶28)	Améliorer l'environnement des affaires dans le secteur minier et sécuriser des recettes pour le gouvernement.
<b>30 Juin 2011</b>	
Publication du décret de promulgation de la loi sur le compte unique du trésor. (MPEF ¶18)	Améliorer le contrôle des ressources financières de l'Etat et réduire les coûts des emprunts.
<b>30 Septembre 2011</b>	
La direction des impôts soumet au Ministre de l'économie et des finances un rapport intérimaire sur le résultat du contrôle fiscal des marchés publics passés en 2009–10. (MPEF ¶12)	Rétablir la discipline budgétaire et améliorer les recettes.
<b>31 Octobre 2011</b>	
Publication des états financiers audités de la BCRG et des opinions des auditeurs sur le site internet de la BCRG.	Informers les acteurs économiques sur les activités de la banque centrale et sa situation.
<b>31 Décembre 2011</b>	
Un audit institutionnel du secteur énergie sera conduit en partenariat avec la Banque Mondiale et l'Agence Française de Développement. (MPEF ¶27)	Engager une restructuration du secteur de l'électricité, un facteur de blocage des activités économique.

## PIÈCE JOINTE II

### PROTOCOLE D'ACCORD TECHNIQUE

Juin 2011

#### I. INTRODUCTION

1. Ce protocole d'accord fixe l'entendement entre les autorités guinéennes et les services du Fonds monétaire international (FMI) sur les définitions des objectifs indicatifs pour le programme soutenu par l'accord au titre de la Facilité de Crédit Rapide, ainsi que la nature des données à transmettre au FMI.
2. Les objectifs indicatifs et les dates butoirs sont précisés au tableau 3 du Mémoire de Politiques Économiques et Financières (MPEF).

#### II. PRINCIPALES DÉFINITIONS

##### A. Objectifs indicatifs

3. Le **solde budgétaire de base** est calculé comme la différence entre les **recettes de l'État, hors dons**, et les **dépenses de base de l'État**. Les définitions des termes en gras ci-dessus sont spécifiées dans les définitions du Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) dont la méthode de calcul est décrite dans la section V suivante.
4. Le **crédit intérieur du gouvernement auprès des banques** est calculé comme la somme de la variation du **financement de la banque centrale** et celle du **financement des banques commerciales au Trésor**. Les définitions des termes en gras ci-dessus sont spécifiées dans les définitions du Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE) dont la méthode de calcul est décrite dans la section V suivante.
5. Les **avoirs intérieurs nets** (AIN) de la BCRG sont, par définition, égaux à la différence entre la base monétaire (définie ci-après) et les avoirs extérieurs nets (AEN) de la BCRG, tous deux calculés au taux de change du programme comme indiqué plus bas. Les AEN sont égaux à la différence entre les avoirs extérieurs bruts de la BCRG, y compris les avoirs extérieurs ne faisant pas partie des avoirs de réserve, et les engagements extérieurs de la BCRG (autrement dit,  $AIN = \text{base monétaire} - AEN$ , sur la base du bilan de la BCRG).
6. Les **réserves internationales nettes** (RIN) de la BCRG sont, par définition, égales à la différence entre les avoirs de réserve de la BCRG (c'est-à-dire les avoirs extérieurs dont la BCRG a la disposition immédiate et le contrôle, conformément à la cinquième édition du *Manuel des statistiques de la balance des paiements* du FMI) et les engagements en devises de la BCRG envers les résidents et non-résidents (y compris les dépôts en devises des banques locales à la BCRG). Les allocations de droits de tirage spéciaux ne sont pas déduites pour le calcul des RIN. Dans le contexte du programme, les avoirs de réserves en or de la BCRG seront évalués au cours du 31 décembre 2010 (1224.8 \$E.U. l'once). Aux dates d'évaluation, la contrevaletur en dollars E.U. des autres avoirs de réserve et des engagements

en devises sera calculée aux taux de change du programme, à savoir 7.115 GNF/\$E.U (entre le dollar E.U. et le franc guinéen) ; 1,32185\$E.U./ € (entre le dollar E.U. et l'euro) ; 1,53561\$E.U./DTS (entre le dollar E.U. et les droits de tirage spéciaux) et les autres devises publiées dans *International Financial Statistics*.

7. **Les prêts extérieurs à moyen et long terme contractés ou garantis par l'Etat ou la banque centrale** sont définis par le montant de la **dette extérieure** (voir section B ci-dessous) contractée ou garantie par l'État ou la banque centrale d'une durée d'un an ou plus pendant la période Janvier – Juin 2011. La dette est considérée comme **concessionnelle** si elle comprend un élément don représentant 35 pour cent ou plus en utilisant le taux d'intérêt commercial de référence (TICR) pour la devise du prêt et suivant la méthodologie décrite dans les document des services du Fonds SM/96/86 (8 avril 1996) et EBS/00/128 (30 juin 2000).<sup>6</sup> Cette définition ne s'applique pas aux financements accordés par le FMI.

8. **La dette extérieure à court terme due ou garantie par l'Etat ou la banque centrale** est définie comme l'encours à la date spécifiée de la **dette extérieure** due ou garantie par l'État ou la banque centrale d'une durée contractuelle initiale inférieure à un an. Les crédits fournisseurs normaux liés aux importations sont exclus de cette définition pour les besoins du programme, de même que les dépôts en devises étrangères à la banque centrale.

9. La **base monétaire**, qui est un élément pour mémoire dans le tableau des objectifs indicatifs, comprend les dépôts des banques locales et autres dépôts auprès de la BCRG (y compris les réserves obligatoires des banques) libellé en francs guinéens ou en devises, la monnaie fiduciaire en circulation en francs guinéens et les encaisses des banques locales en francs guinéens. Les montants en devises seront convertis en francs guinéens aux taux de change du programme (tels que définis dans le paragraphe relatif aux réserves internationales nettes).

## B. Dette extérieure

10. Le terme «dette extérieure» s'entend comme spécifié au point 9 des Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure adoptées par le Conseil d'Administration du FMI le 31 août 2009<sup>7</sup>, pour les besoins du programme, le terme «dette» sera compris comme engagement non lié (c'est-à-dire, non-contingent) matérialisé par un accord contractuel de fourniture de valeurs sous la forme d'avoirs (y compris en monnaie) ou de services, et qui implique des obligations de procéder à un moment donné à un ou des paiements sous la forme d'avoirs (y compris en monnaie) ou en services ; ces paiements

---

<sup>6</sup> Des précisions sur le concept de concessionnalité et un instrument de calcul de l'élément don d'un concours financier sont disponibles sur le site Internet du FMI à l'adresse : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/index.htm>.

<sup>7</sup> Voir «Directives sur les critères de réalisation concernant la dette extérieure» décision du Conseil d'Administration du FMI No. 12274, modifiée par la décision No. 14416-(09/91) (SM/09/215, suppl. 1, 20 août, 2009).

destinés à couvrir l'amortissement et/ou les intérêts résultant du contrat libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts. La **dette extérieure** peut couvrir différentes formes dont principalement :

- **les prêts** : c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédit acheteurs, crédit-fournisseur) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie au vendeur dans le futur (par exemple, accords de rachats, accords officiels d'échange, swaps, ou crédits bail) ;
- **les crédits fournisseurs** : c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service ; et
- **les accords de crédit-bail**, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Pour les besoins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

11. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordés par voie de justice suite au défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de dette constituent également une dette. Le non-paiement d'une obligation qui n'est pas considérée comme une dette selon cette définition (par exemple paiement à la livraison) ne donnera pas lieu à création de dette.

### III. AJUSTEMENTS DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

12. Le **crédit intérieur du gouvernement auprès des banques, c'est-à-dire, le financement bancaire au Trésor** est calculé sur la base des montants projetés des recettes, dons et financements extérieurs. Aux fins du programme, les recettes comprennent les recettes fiscales et les recettes non-fiscales comme définies dans la section V ci-dessous, les dons comprennent les financements non-remboursables, et les financements extérieurs comprennent les prêts provenant de gouvernements, d'institutions financières ou d'entités privées extérieures.

13. Le plafond du financement bancaire au Trésor sera ajusté à la baisse si les montants des recettes et des appuis budgétaires (en dons et en prêts) excèdent les montants projetés dans le budget.

#### IV. INFORMATIONS À COMMUNIQUER POUR LE SUIVI DU PROGRAMME

14. Les autorités transmettront au Département Afrique du FMI les informations nécessaires au suivi des objectifs indicatifs mentionnés dans le tableau 3 du Mémoire de politique économique et financière. Ces informations et les délais de transmission sont précisés dans le tableau 1. En l'absence d'indication contraire, les informations doivent être présentées sous une forme convenue entre les autorités et le FMI. Les autorités fourniront au FMI toute information additionnelle demandée par ses services dans le cadre du suivi du programme. Également, les autorités se consulteront avec les services du FMI si elles obtiennent des informations ou des nouvelles données qui permettront d'évaluer ou de suivre les performances par rapport aux objectifs du programme.

15. Les informations concernant la mise en œuvre et/ou l'exécution des réformes structurelles du programme (indiquées au tableau 4 du MPEF) seront communiquées au Département Afrique du FMI dans les deux semaines suivant la date prévue de leur mise en œuvre.

16. Les autorités informeront les services du FMI pour tout nouvel emprunt extérieur et les conditions y afférentes dès qu'une dette extérieure est contractée ou garantie par l'État. La BCRG communiquera aux services du FMI le rapport sur les séances du marché interbancaire de change.

#### V. LES DÉFINITIONS DES POSTES DU TOFE

17. Sauf indication contraire, **l'État** est défini comme étant l'administration centrale de la République de Guinée, ce qui exclut les collectivités décentralisées, la Banque centrale de la République de Guinée (BCRG), ou toute autre entité publique ayant une personnalité juridique autonome, notamment les établissements publics administratifs et les établissements publics à caractère industriel et commercial.

18. **Les recettes** de l'État comprennent les recettes fiscales et les recettes non fiscales. Elles ne comprennent pas les dons extérieurs et le produit des privatisations (enregistrés en financement). Les recettes fiscales et non fiscales sont définies sur une base caisse, en conformité avec le *Manuel de statistiques des finances publiques (SFP)* du FMI publié en 1986 dans sa section IV.A.I, selon la catégorisation ci-après. Pour les recettes fiscales, les principales catégories sont les impôts sur les revenus, les profits et les dividendes (Titre 1) ; les impôts sur la propriété (Titre 2) ; les taxes sur le commerce international (Titre 3) ; les droits sur les importations, les droits sur les exportations (droit fiscal de sortie), la surtaxe sur la consommation, la redevance de liquidation et les pénalités sur le commerce international ; les taxes sur les biens et services (Titre 4) : les taxes sur le commerce général, sur la valeur ajoutée sur le commerce intérieur et sur les importations, la taxe unique sur les véhicules (TUV), la taxe sur les affaires financières, la taxe sur les produits pétroliers, et les taxes à l'exportation des produits miniers, dont les taxes sur les produits miniers, les taxes sur le diamant et la taxe sur les métaux précieux. Les autres recettes fiscales (Titre 5) sont les droits et timbres et les recettes d'enregistrement. Les recettes fiscales comprennent également les taxes supportées par l'État sur l'achat de biens d'investissement financés par l'extérieur. Les recettes non fiscales sont constituées des redevances et dividendes (excluant les recettes de la

vente de licences de téléphone), des droits et frais administratifs et des amendes et confiscations (Titre 6), des autres recettes non fiscales (Titre 7), y compris les recettes accidentelles, et des recettes en capital (Titre 8).

19. **Les dépenses** de l'État seront mesurées au stade de la prise en charge par le Trésor, quelle que soit la procédure d'exécution utilisée. S'il s'agit des procédures normale ou simplifiée, les dépenses seront prises en charge par le Trésor après leur ordonnancement ; dans le cas de délégations de crédit ou de paiements sans ordonnancement préalable, la prise en charge se fera au moment de la mise en paiement, et dans ce dernier cas, aucune dépense ne sera enregistrée sur la base des mandatements de régularisation. En ce qui concerne les remboursements de crédit de TVA, la prise en charge se fera au moment de la transmission à la Direction Nationale du Trésor des demandes de remboursements formulées par la Direction Nationale des Impôts. Les dépenses de l'État comprennent l'ensemble des dépenses de l'administration centrale, notamment les subventions et transferts aux entités publiques autonomes, et les prêts consentis ou rétrocédés par l'État aux entreprises publiques et aux autres secteurs de l'économie, nets des remboursements faits sur ces prêts.

20. **Les dépenses de base** sont définies comme la somme (i) des dépenses courantes excluant les dépenses au titre de la charge d'intérêts sur la dette extérieure et (ii) des dépenses en capital sur financement intérieur.

21. **Le financement bancaire, ou crédit intérieur du gouvernement auprès des banques** comprend (i) **le financement de la banque centrale au Trésor**, c'est-à-dire la variation de la position nette du Trésor à la banque centrale (PNT1) excluant la variation de la position nette des comptes publics dits « satellites » auprès de la banque centrale ; et (ii) **le financement des banques commerciales au Trésor**, qui comprend la variation de l'encours de bons du Trésor détenus par les banques mais exclut la variation de la position nette des comptes publics dits « satellites » logés dans les banques commerciales.

22. **Le financement non bancaire** comprend notamment : (i) les recettes de privatisation, y compris le produit de vente des licences de téléphone ; (ii) les crédits fournisseurs de plus de trois mois reçues (avec signe positif) ou remboursés (avec signe négatif) ; et (iii) l'amortissement d'autres dettes intérieures.

23. **Le financement extérieur** comprend : (i) les décaissements de prêts extérieurs ; (ii) le principal dû sur la dette extérieure de l'État ; (iii) les allègements et rééchelonnements obtenus sur la dette extérieure de l'État, déduction faite de l'assistance PPTE obtenue des institutions multilatérales qui sont considérés comme faisant partie des dons ; et (iv) la variation des arriérés extérieurs (intérêts et principal, à être présentés séparément).

24. **Les instances de paiement**, une rubrique qui figure dans le plan de trésorerie, sont définies comme l'encours des dépenses prises en charge par le Trésor (voir définition ci-dessus) et non encore payées.

**Tableau 1. Guinée : Données à communiquer**

Type de données	Tableau/Rapport	Fréquence	Date butoir
Financières et monétaires	Bilan de la banque centrale, bilan consolidé des banques commerciales, situation monétaire (au taux de change courant ainsi qu'à celui du programme)	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Position nette du Trésor (PNT) et position nette de l'État (PNE) détaillées	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Echéancier, encours et taux d'intérêts des titres publics et de ceux de la banque centrale (BDT et TRM)	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Budget en devises	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
Finances publiques	Tableau de bord comportant un état détaillé des recettes, des dépenses et des opérations de trésorerie	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Tableau des Opérations Financières de l'Etat	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Balance générale du Trésor	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Plan de trésorerie mensuel du mois écoulé (en prévision et en exécution) et du mois en cours (en prévision)	Mensuelle	Le 15 du mois en cours
	Encours des dépenses en cours	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
Secteur réel	Indice des prix à la consommation, Conakry	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Tableau de Bord Trimestriel de l'Economie	Trimestriel	60 jours après la fin du trimestre en question
Balance des paiements	Importations par emploi et exportations par principaux produits, balance commerciale	Trimestriel	Trois mois après la fin du trimestre
	Indices des prix et des volumes des importations et des exportations	Trimestrielle	Trois mois après la fin du trimestre
	Estimations consolidées de la balance des paiements	Annuelle	Estimations sommaires: six mois après la fin de l'exercice
Dette extérieure	Service de la dette exigible avant et après allègement	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Service payé de la dette	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Tableau de rapprochement du service de la dette	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Encours de la dette et stock d'arriérés	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
	Tirages au titre de nouveaux emprunts	Mensuelle	Le 30 du mois pour les données du mois précédent
Dons	Décaissements	Mensuelle	Le 30 du dernier mois du trimestre pour les données du Trimestre précédent

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

GUINÉE

**Programme de référence**

**Annexe internationale**

Établie par le Département Afrique  
(en consultation avec d'autres départements)

30 juin 2011

- **Relations avec le FMI.** Cette partie décrit l'aide financière et technique du FMI et donne des informations sur l'évaluation des sauvegardes et le régime de change.
- **Relations avec la Banque mondiale**
- **Objectifs du millénaire pour le développement**
- **Questions d'ordre statistique.** Évaluation de la qualité des données statistiques.

	Sommaire	Page
I.	Relations avec le FMI.....	2
II.	Relations avec la Banque mondiale.....	5
III.	Objectifs du millénaire pour le développement .....	6
IV.	Questions d'ordre statistique.....	7

## VI. GUINÉE : RELATIONS AVEC LE FMI

(au 31 mai 2011)

**I. Statut** : date d'admission le 28 septembre 1963.

<b>II. Compte des ressources générales:</b>	<b>Millions de DTS</b>	<b>% de la quote-part</b>
Quote-part	107,10	100
Avoirs du FMI en monnaie nationale (au taux de change)	107,03	99,93
Position de réserve au FMI	0,08	0,07

<b>III. Département des DTS:</b>	<b>Millions de DTS</b>	<b>% de l'allocation</b>
Allocation cumulative nette	102,47	100
Avoirs	72,80	71,05

<b>IV. Encours des achats et des prêts:</b>	<b>Millions de DTS</b>	<b>% de la quote-part</b>
Accords au titre de la FEC	29,62	27,66

**V. Derniers accords financiers:**

Catégorie	Date d'approbation	Date d'expiration	Montant autorisé (millions de DTS)	Montant tiré (millions de DTS)
FEC <sup>1/</sup>	21 déc. 2007	20 déc. 2010	69,62	24,48
FEC <sup>1/</sup>	2 mai 2001	1 <sup>er</sup> mai 2004	64,26	25,70
FEC <sup>1/</sup>	13 juin 1997	12 janvier 2001	70,80	62,94

<sup>1/</sup> Anciennement FRPC.

**VI. Projections des obligations financières envers le FMI :**

(en millions de DTS ; projections reposant sur les montants actuels des ressources utilisées et des avoirs en DTS)

	<u>Obligations futures</u>				
	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>
Capital	1,29	2,57	1,38	4,90	4,90
Commissions/intérêts	<u>0,08</u>	<u>0,22</u>	<u>0,21</u>	<u>0,21</u>	<u>0,19</u>
Total	<u>1,36</u>	<u>2,79</u>	<u>1,59</u>	<u>5,10</u>	<u>5,09</u>

<sup>2/</sup> Quand un membre accuse un retard de plus de trois mois dans le respect des obligations financières, le montant des arriérés de paiement correspondants apparaît dans cette partie.

<b>VII. Mise en œuvre de l'Initiative PPTE :</b>	<u>Cadre renforcé</u>
I. Engagement de l'aide au titre de l'Initiative PPTE	
Date du point de décision	Déc. 2000
Aide promise	
par l'ensemble des créanciers (en millions de dollars EU) 1/	545.00
<i>dont</i> : aide du FMI (en millions de dollars EU)	31.40
(équivalent DTS en millions)	24.24
Date du point d'achèvement	Flottant
II. Décaissement de l'aide du FMI (en millions de DTS)	
Montant versé en faveur du pays membre	10.02
Assistance transitoire	10.02
Solde au point d'achèvement	--
Décaissement supplémentaire du revenu d'intérêt 2/	--

1/ L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

2/ Dans le cadre de l'Initiative PPTE renforcée, un décaissement supplémentaire intervient au point d'achèvement; il correspond aux intérêts courus sur le montant engagé au point de décision, mais non décaissés pendant la période intérimaire.

### **VIII. Mise en œuvre de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale**

Non applicable

### **IX. Évaluation des sauvegardes**

Une évaluation des sauvegardes de la Banque centrale de la République de Guinée (BCRG) a été achevée en octobre 2007. Elle a révélé de sérieuses faiblesses concernant le système de contrôle interne, la gouvernance financière et la responsabilité. Une société internationale procède actuellement à un audit des états financiers de 2010. Les autorités se sont engagées à publier les résultats.

### **X. Système de change**

Après une interruption en 2009–10, la Guinée revient à un régime flottant dirigé sans trajectoire prédéterminée. Le régime de change de change est de facto est classé dans la catégorie des « autres régimes dirigés ». La Guinée pratique des taux de change multiples, puisque la cotation du taux officiel est en retard d'un jour sur celle du taux moyen pondéré des banques commerciales qui lui sert de base. Une description plus complète de ce système sera nécessaire pour déterminer s'il peut donner lieu à d'autres pratiques de taux multiples. La Guinée a accepté les obligations de l'article VIII, sections 2, 3 et 4 des statuts du FMI.

### **XI. Consultation au titre de l'article IV**

Les dernières consultations du Conseil d'administration au titre de l'article IV a eu lieu le 21 décembre 2007.

## XII. Assistance technique de janvier à juin 2011

Dates	Domaine	Origine	Principaux travaux
3 –18 février	Tous domaines relevant d'AFRITAC	AFO	Reprise des contacts avec les autorités Évaluation des besoins
3 –11 février	Statistiques du secteur réel	AFO	Application du SCN1993
3 –18 février	Contrôle des banques	AFO	Renforcement du contrôle des banques (Élaboration d'un programme d'aide et de formation)
7 –11 mars	Statistiques de finances publiques	AFO	Aide à la publication des statistiques de finances publiques
15 mars – 8 avril	Contrôle des banques	AFO	Réexamen du cadre juridique Informatisation du recueil de données émanant des banques commerciales Aide à la finalisation du plan comptable
4 – 15 avril	Gestion des dépenses publiques	AFO	Gestion de la trésorerie (plan de trésorerie, comité de pilotage, cadre institutionnel)
12 –25 avril	Administration fiscale	AFO	Renforcement de l'administration fiscale, notamment pour le recouvrement des arriérés d'impôts
18 – 29 avril	Statistiques du secteur réel	AFO	Réexamen des méthodes actuelles (données sectorielles et comptes nationaux) Finalisation des "Comptes rapides 2003 - 2008" Plan d'action pour les "Comptes rapides 2009–10"
27 avril –10 mai	Gestion financière publique	DFP	Compte unique du Trésor, gestion des encaisses Chaîne des dépenses, cadre légal et réglementaire Classement budgétaire et comptable, information budgétaire Gestion des ressources ponctuelles
9 – 20 mai	Gestion des dépenses publiques	AFO	Réexamen du système de comptabilité publique (plan comptable de l'Etat)
19 – 26 mai	Administration des douanes	AFO	Informatisation des procédures douanières Programme de formation du personnel
19 mai – 1er juin	Administration des recettes	DFP	Relance de la réforme lancée en 2007, mais interrompue par la situation politique
30 mai – 10 juin	Administration fiscale	AFO	Arriérés d'impôts et recouvrement

## VII. GUINÉE : RELATIONS AVEC LA BANQUE MONDIALE

**La Banque mondiale a cessé d’opérer en Guinée après le coup d’État militaire de décembre 2008.** Ensuite, les décaissements ont été officiellement suspendus le 30 septembre 2009, lorsque le pays a commencé à être en retard sur ses obligations de paiement. Jusqu’en janvier 2011, la Banque a suivi la procédure OP/BP 7.30, «Relations avec les gouvernements de fait». Avant de se désengager, elle gérait un portefeuille d’activités de près de 360 millions de dollars EU qui comportait onze projets, dont trois opérations régionales.

**À la suite du retour à l’ordre constitutionnel, la Banque mondiale s’est réengagée en commençant par une OPD qui a facilité la liquidation des arriérés de paiement.** Après l’élection présidentielle, un nouveau gouvernement a été formé en janvier 2011 et la Banque a lancé des discussions sur une OPD de 78 millions de dollars EU approuvée le 21 avril. Le don a facilité l’apurement des arriérés de paiement à l’égard de l’AID et permis à la Banque de reprendre ses versements au titre du portefeuille de projets existants. Les actions antérieures dans le cadre de l’AID comprenaient des mesures importantes destinées à faire progresser (i) la gestion financière; (ii) la réforme de l’administration publique; (iii) les recettes et (iv) la transparence dans le secteur minier.

**En vue d’une réactivation des projets d’investissement, la Banque mondiale a proposé de soutenir les priorités immédiates du gouvernement** figurant dans son Plan d’action prioritaire (PAP) et de renforcer la protection sociale. Il est prévu que les projets dans les domaines de la santé, du développement des communautés urbaines et rurales, de l’électrification et des transports – dont le montant résiduel représente à peu près 160 millions de dollars EU – donnent lieu à des versements répartis sur 2011 et 2012. En outre, sur le solde de 45.2 millions de dollars EU au titre de l’Initiative pour l’accélération du programme Éducation pour tous (EFA-FTI), 21 millions de dollars EU pourraient être versés en 2011 et le reste en 2012.

Le 18 mai 2011, **la Banque africaine de développement a aussi approuvé une opération de politique de développement.** Sa conception, qui repose sur un diagnostic similaire et un dialogue commun avec les autorités, retient les mêmes actions que celles de l’OPD de la Banque mondiale. L’action conjointe BAD-OPD représente près de 30 millions de dollars EU à verser dans le courant de 2011 en deux tranches de respectivement 22,5 millions et 7,5 millions de dollars EU. Les versements sont subordonnés à la conclusion d’un programme avec le FMI. L’Union européenne envisage aussi d’accorder une aide budgétaire à la Guinée.

**Les services du FMI ont collaboré étroitement avec la Banque mondiale et d’autres donateurs.** Depuis le retour à l’ordre constitutionnel, plusieurs missions communes ont été organisées avec la participation de la Banque mondiale, de la Banque africaine de développement, de l’Union européenne et du FMI. Les services du FMI ont remis une lettre d’évaluation portant sur l’évolution récente de la situation macroéconomique et des politiques publiques, comme le demandaient d’autres donateurs pour permettre une reprise de leurs opérations. Ils se concertent avec eux à propos de la programmation d’activités futures.

## VIII. GUINÉE : OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT

	1990	1995	2000	2005	2009	2009	2015
					Afrique subsaharienne		Cibles OMD
Objectif 1 : Éradiquer la pauvreté extrême et la faim							Réduire de moitié
Part des revenus des 20 % les plus pauvres (%)	..	..	..	7.0	..	6	
Prévalence de la malnutrition infantile, poids/âge (% des moins de 5 ans)	26.8	..	32.7	..	29.6	21	13.4
Indice d'écart de la pauvreté à 1 dollar EU/jour (PPA) (%)	..	..	..	..	..	..	..
Nombre de personnes vivant avec 1 dollar EU par jour (PPA) (%)	..	..	..	..	41.1	..	..
Nombre de personnes vivant au seuil national de pauvreté (%)	..	40.0	..	..	..	53.0	..
Prévalence de la sous-alimentation (%)	39	31	..	24	30	..	19.5
<i>Incidence de la pauvreté</i>	..	..	49.2	53.6	..	..	..
Objectif 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous							100
Taux d'alphabétisation des jeunes, total (% des 15-24 ans)	44	..	..	47	73	61	100
Pourcentage de la cohorte qui atteint la fin du primaire	59	..	..	76	..	69	100
Taux d'achèvement du primaire, total (% du groupe d'âge pertinent)	19	20	33	55	58	62	100
Taux de scolarisation primaire (% net)	27	..	47	67	66	73	100
<i>Part des dépenses courantes d'éducation dans les ressources publiques allouées</i>	..	..	..	14.2	..	..	..
Objectif 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes							100
Proportion de sièges occupés par des femmes au Parlement national (%)	..	7	19/114	22/114	19	19	100
Ratio filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire (%)	45	..	63	74	86	77	100
Ratio d'alphabétisation jeunes femmes/hommes (% 15-24 ans)	43	..	..	57	88	79	..
Proportions de femmes employées dans les secteurs non agricoles (% du total des emplois non agricoles)	30.3	..	..	..	..	..	..
Objectif 4 : Réduire la mortalité infantile							Réduction >75%
Vaccination contre la rougeole (% des enfants de 12 à 23 mois)	35	61	42	71	68	51	..
Taux de mortalité infantile (pour 1.000 naissances vivantes)	139	124	110	91	81	88	..
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1.000)	234	209	183	163	130	142	78
Objectif 5 : Améliorer la santé maternelle							Réduction >75%
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (% du total)	31	..	35	38	44	46	..
Taux de mortalité maternelle (estimation modélisée, pour 100.000 naissances vivantes)	..	..	740	980	645	680	..
Objectif 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies							stopper/inverser
Taux de prévalence des contraceptifs (% des femmes âgées de 15 à 49 ans)	2	..	6	7	21	..	..
Incidence de la tuberculose (pour 100.000 personnes)	130	158	193	236	342	318.0	..
Prévalence du VIH chez les femmes (% des 15-24)	..	..	..	1.4	3.8	0.9	..
Prévalence du VIH chez les femmes enceintes, (% des 15-49 ans)	..	..	2.8	..	..	..	..
Cas de tuberculose observés directement (%)	..	43	54	56	49	..	..
Objectif 7 : Assurer un environnement durable							..
Émissions de CO <sub>2</sub> (tonnes métriques par habitant)	0.2	0.2	0.2	0.1	0.9	0.1	..
Zones forestières (% de la superficie totale des terres)	30	..	28	27	28	27	..
PIB par unité d'énergie utilisée (PPA en dollars EU constant de 2000 par kg d'équiv)	..	..	..	..	3.2	..	..
Équipements d'assainissement améliorés (% de la population y ayant accès)	14	..	..	18	31	19	57
Sources d'eau améliorées (% de la population y ayant accès)	44	..	..	50	60	71	72
Zones protégées (% de la superficie totale des terres)	..	..	..	6.4	11.7	6.8	..
Proportion de la population ayant accès à un réseau d'assainissement amélioré (urt)	..	..	..	70.1	..	..	..
Objectif 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement							À augmenter
Aide par habitant (dollars EU courants)	47	55	18	19	44	25	..
Service de la dette (PPG et FMI uniquement, % des export. hors envois de fonds de	19.6	24.3	14.2	11.3	3.1	11.2	..
Abonnés à une ligne de téléphone fixe et mobile (pour 1.000 personnes)	2	2	8	20	142	22	..
Utilisateurs du réseau Internet (pour 1.000 personnes)	0	0	1	1	1	1	..
Ordinateurs personnels (pour 1.000 personnes)	..	1	3	5	15	..	..
Total du service de la dette (% des exportations de biens et services, et des revenu:	20.0	25.0	20.4	19.9	8.8	10	..
Chômage des jeunes femmes (% de la pop. active féminine de 15-24 ans)	..	..	..	..	..	..	..
Chômage des jeunes hommes (% de la pop. active masculine de 15-24)	..	..	..	..	..	..	..
Chômage total des jeunes (% de la pop. active de 15-24 ans)	..	..	..	..	..	..	..
Autres objectifs et indicateurs							..
Taux de fécondité, total (naissances par femme)	6.5	6.3	5.6	5.6	5.0	5.3	..
PIB par habitant, méthode Atlas (dollars EU courants)	430	490	400	420	1,134	370	..
PIB, méthode Atlas (dollars EU courants)	2.6	3.7	3.4	3.9	952.6	3.8	..
Formation brute de capital (% du PIB)	17.5	16.6	22.0	12.0	20.8	21.6	..
Espérance de vie à la naissance, total (en années)	47	51	53	54	53	58	..
Taux d'alphabétisation des adultes (% de personnes âgées de 15 ans et plus)	27	..	..	29	61	39	..
Population, total (en millions)	6.2	7.5	8.4	9.4	840.3	10.1	..
Échanges commerciaux (% du PIB)	61.5	45.3	52.3	55.7	63.3	86.2	..

Source : base de données des Indicateurs du développement dans le monde, avril 2007; autorités guinéennes, SRP-II, août 2007.

<sup>1</sup> Les chiffres en italiques renvoient à des périodes autres que celles indiquées.

## IX. QUESTION D'ORDRE STATISTIQUE

### Données servant à la surveillance

1. La diffusion de données officielles a été suspendue en 2009–10. Pendant cette période, il a été très difficile aux administrations chargées d'établir les statistiques de recueillir les données relatives aux opérations de l'État et du secteur privé. Depuis le retour à un fonctionnement normal de l'administration, la collecte des données reprend progressivement. Le bulletin mensuel consacré à l'économie guinéenne est de nouveau publié, mais la périodicité de la parution reste irrégulière. Les autorités s'efforcent de recommencer à communiquer des chiffres pour permettre aux services du FMI de réactiver la surveillance, bien que les lacunes dans certains domaines gênent l'analyse.

### Statistiques sur le secteur réel

2. Les statistiques concernant le secteur réel sont incomplètes et publiées avec trop de retard pour aider la conduite de la politique économique. L'indice mensuel des prix à la consommation (IPC) est disponible en temps utile. Les autres statistiques portant sur les activités économiques sont publiées moins souvent et moins régulièrement; celles que l'on trouve dans le bulletin mensuel sur l'économie guinéenne sont assez limitées. Les résultats des enquêtes mensuelles sur la production minière, industrielle et agricole sont donnés après de longs délais. Les statistiques sur l'emploi et la population ne sont diffusées qu'une fois par an. Un programme financé par des partenaires internationaux, qui devait permettre d'établir des matrices input/output annuelles, a été interrompu en 2009. Le centre régional d'assistance technique (AFRITAC Ouest) a dépêché deux missions à Conakry, en février et avril 2011, pour déterminer avec les autorités les actions prioritaires dans l'avenir proche, notamment un réexamen des méthodes employées actuellement pour calculer les estimations provisoires des comptes nationaux.

### Statistiques sur le secteur extérieur

3. Les statistiques de balance des paiements sont insuffisantes. La présentation de la balance est conforme aux recommandations du MBP5. La qualité des données est médiocre, surtout en raison de lacunes dans les travaux de la BCRG et du manque de coordination avec les autres institutions participant au recueil de données. La Commission technique sur l'harmonisation de la balance des paiements a notamment cessé de fonctionner. Dans ces conditions, des améliorations sont nécessaires pour presque toutes les composantes de la balance, en particulier le compte courant. Le service spécialisé de la Banque centrale doit être renforcé; il faudrait aussi que la Commission technique reprenne ses activités et intègre des représentants de la Direction des douanes ainsi que du Ministère des mines et de la technologie; il conviendrait d'envoyer un questionnaire aux principaux intéressés, dont les sociétés minières et les bureaux de change. Les taux de change sont publiés quotidiennement.

### **Statistiques de finances publiques**

4. Le Ministère de l'économie et des finances élabore des statistiques mensuelles exhaustives sur les opérations budgétaires de l'administration centrale; elles sont calculées sur la base des encaissements pour les recettes ainsi que sur la base des engagements et des décaissements pour les dépenses. En 2009–10, de nombreuses opérations effectuées pour le compte de l'État n'ont pas été comptabilisées dans les tableaux d'opérations financières de l'État (TOFE). Le nouveau gouvernement a pris des mesures en vue d'assurer une présentation exacte de la situation. La communication de données mensuelles au Département Afrique (AFR) a repris, mais encore avec certains retards. Ce département, qui reçoit aussi épisodiquement le plan de trésorerie, souhaiterait maintenant de l'obtenir chaque mois. Le budget intègre l'essentiel des opérations de l'État, mais exclut un certain nombre de comptes «satellites» qui n'y sont pas directement inscrits. Des dispositions sont prises actuellement pour inclure ces comptes dans le budget et les statistiques de finances publiques, dont ceux des agences administratives autonomes.

### **Statistiques monétaires**

5. En 2009–10, de nombreux comptes publics ont été ouverts auprès de la Banque centrale et de banques commerciales. L'existence de ces comptes, qui échappent au contrôle du Trésor, se traduit par des différences importantes entre les statistiques de finances publiques et les statistiques monétaires. Le nouveau gouvernement est en train de les clore et de comptabiliser toutes les opérations des administrations dans la position nette du Trésor (PNT). Les comptes à la Banque centrale et dans les banques de dépôt ainsi que la situation monétaire donnent lieu à des statistiques mensuelles communiquées au Département Afrique. On a constaté certains retards dans la communication des données relatives aux banques commerciales, qui doit encore être améliorée. On a relevé fréquemment des écarts entre les statistiques de finances publiques et les statistiques monétaires ; le Ministère de l'économie et des finances, la Banque centrale et les services du FMI travaillent ensemble au rapprochement de ces données.